



Secrétariat d'Administration National
des Données Relatives à l'Eau

Dictionnaire de données

DESCRIPTIF DES PORTS

Thème :

EAUX LITTORALES

Version :

2001 – 1

Référence :	SANDRE_EauxLitt_DICO_Ports
Version :	1
Date de création :	01/01/1999
Date de modification :	06/02/2002
Etat :	Validé

Rédigé par	Validé par
Cellule d'animation SANDRE Experts Eaux littorales	Administrateurs de données SANDRE

AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

A. Le Réseau National des Données sur l'Eau

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a été mis en place à l'initiative du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement, le Conseil Supérieur de la Pêche, IFREMER, EDF, METEO-France et le BRGM.

Le RNDE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des tâches prioritaires du RNDE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

B. Le SANDRE

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

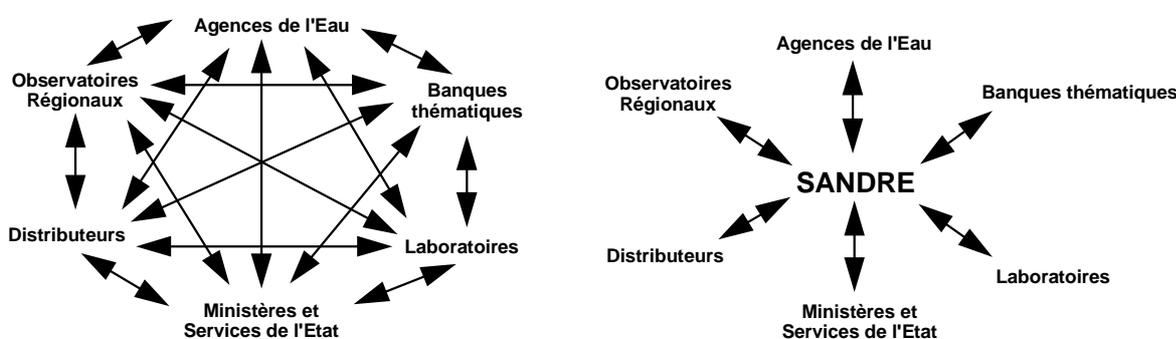
2. Les nomenclatures communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

4. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole RNDE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau

Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex

Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

INTRODUCTION

Le thème des *Eaux littorales* a été traité par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓ détail	Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Présentation des données sur les eaux littorales
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème (création d'un scénario)	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Dictionnaire de données de la description des ports ✗ Dictionnaire de données de la mesure qualité des eaux littorales ✗ Dictionnaire de données du suivi sanitaires des zones conchylicoles
	Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Format d'échange du thème Eaux littorales

De plus, l'ensemble des documents s'appuie sur des dictionnaires de données "généraux", dit inter-thèmes. Il s'agit des documents suivants :

- ✗ Le dictionnaire de données du référentiel hydrographique,
- ✗ le dictionnaire de données du référentiel administratif,
- ✗ le dictionnaire de données de l'intervenant,
- ✗ le dictionnaire de données des réseaux de mesure (en cours d'élaboration).

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données. Le dictionnaire de données origine de chaque objet est précisé en annexe.

Le dictionnaire de données de la *description des ports* est présenté en trois parties. La première partie précise les conventions utilisées dans le dictionnaire de données. Les concepts et les attributs sont définis respectivement dans la troisième et quatrième partie.

CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

A. Formats des attributs

La description des attributs fait appel à sept formats :

- caractère ;
- texte ;
- numérique ;
- logique ;
- date ;
- heure ;
- objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "Vrai" ou "Faux".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos...

B. Caractéristiques des attributs

Les caractéristiques sont des informations sur l'attribut qui complètent sa définition. Elles sont au nombre de 20. Elles ne sont pas toutes systématiquement renseignées pour chaque attribut car, d'une part, des valeurs par défaut leur sont attribuées, et d'autre part, certaines sont spécifiques à des formats de données. Par exemple, la précision d'une rédaction strictement en *Majuscule* ou en *Minuscule* n'a pas d'objet pour les attributs numériques.

La définition et les valeurs par défaut des caractéristiques retenues pour le dictionnaire sont les suivantes :

Responsable :

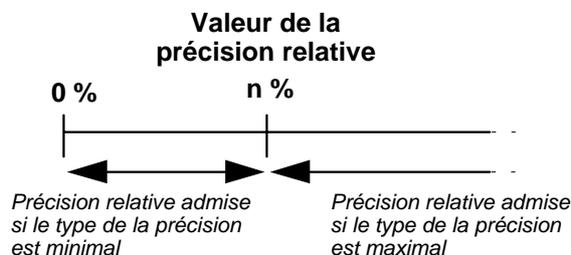
Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

Précision absolue :

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la

Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

Longueur impérative :

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

Majuscule / Minuscule :

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

Accentué :

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

Origine temporelle :

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

Nombre décimal :

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles est à *non*.

Borne inférieure de l'ensemble des valeurs :

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

Borne supérieure de l'ensemble des valeurs :

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

Pas de progression :

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

Unité de mesure :

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

Saisie :

La caractéristique *saisie* indique si le renseignement de l'attribut est obligatoire ou optionnel.

Par défaut, la saisie est facultative.

Structure :

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent.

Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

Aune structure n'est définie par défaut.

Autres caractéristiques :

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

C. Procédure de création d'un nouveau code dans les listes nationales

Les dictionnaires de données font quelquefois référence aux listes nationales. Les éléments de ces listes ne sont pas créés à l'initiative du SANDRE mais sont le fruit de demandes d'ajouts provenant des producteurs de données.

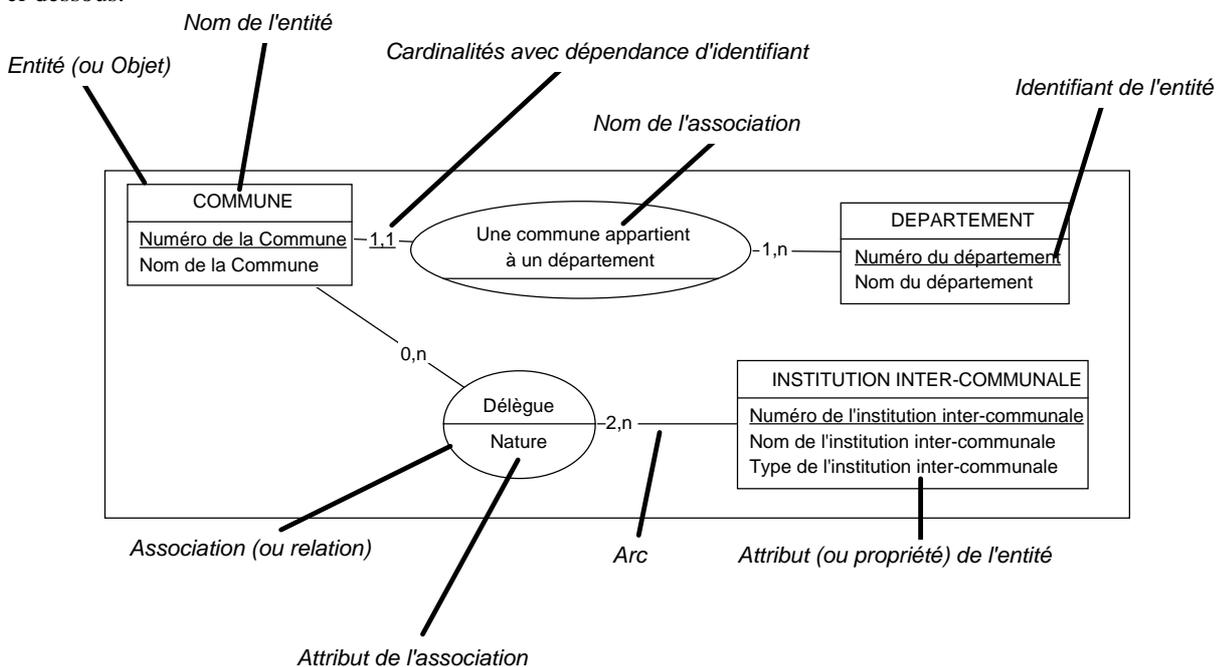
Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes se déroule en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base annuelle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel élément, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition". L'élément sous ce statut n'est pas utilisable.

D. Formalisme des schémas de données

Le formalisme utilisé pour les schémas de données est inspiré du formalisme MERISE. Il est décrit à l'aide du schéma ci-dessous.



Arc

Un arc relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

- ♦ Les cardinalités soulignées signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc.
- ♦ Quand les cardinalités sont complétées d'un nombre entre crochets, l'identifiant alternatif de rang correspondant est composé en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants alternatifs des entités complémentaires à la relation de l'arc.

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participations des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information.

Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont préfixés par un nombre entre crochets qui indique le rang de l'identifiant alternatif.

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Schéma conceptuel de données

Le schéma conceptuel des données est la représentation graphique

- des objets contenus dans un système d'information ;
- des attributs contenus dans ces objets ;
- et des articulations entre ces objets représentées par des associations.

DICTIONNAIRE DES OBJETS

AUTRES COORDONNEES DU PORT

Le port est localisée géographiquement en un point toujours unique mais les coordonnées X et Y de ce point peuvent être saisies dans différents systèmes de projection. Les coordonnées principales de la source sont indiquées comme information du port. Les coordonnées du port dans un autre système de projection sont indiquées dans les autres coordonnées du port.

Ces informations relèvent de la responsabilité des producteurs de données qui utilisent le port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Expression des autres coordonnées du port (Clé primaire)
 - Autre coordonnée X du port
 - Autre coordonnée Y du port
 - Précision des autres coordonnées du port
-

BASSIN

Le bassin est un type particulier d'installation portuaire. Il s'agit de la zone en eau dans laquelle les bateaux viennent accoster pour effectuer une opération commerciale, d'entretien ou de stationnement.

Un bassin est codifié par le code de l'installation portuaire du port.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Superficie du bassin
 - Profondeur moyenne du bassin
 - Type de bassin
 - Bassin ouvert / fermé
 - Confinement de l'eau dans le bassin
-

COMMUNE

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE.

La notion de commune recouvre des notions comme celle de "ville" mais ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles". Aux termes de cette loi, ces agglomérations sont destinées à constituer des centres équilibrés grâce aux possibilités d'emploi et de logement ainsi qu'aux équipements publics et privés qui y sont offerts. Ces créations sont décidées par décret qui énumère les communes intéressées et fixe le paramètre d'urbanisation qui ne coïncide pas nécessairement avec les limites des communes intéressées. Après publication du décret, la préfecture fixe par arrêté la zone d'agglomération nouvelle qui peut coïncider avec les limites du périmètre d'urbanisation.

La liste des villes nouvelles existant au recensement de 1990 est donnée ci-dessous :

- ville nouvelle du Nord-Ouest-de-l'Etang-de-Berre
- ville nouvelle de Val-de-Reuil
- ville nouvelle de l'Isle-d'Abeau
- ville nouvelle de Bussy-Saint-Georges
- ville nouvelle de Marne-la-Vallée-Porte-de-Brie
- ville nouvelle de Marne-la-Vallée-Val-Maubué
- ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
- ville nouvelle d'Evry
- ville nouvelle de Rougeau-Sénart
- ville nouvelle de Sénart-Ville-Nouvelle

- ville nouvelle de Cergy-Pontoise

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Une station de mesure est en général localisée sur une seule commune. Cependant, elle peut aussi être située à la limite de plusieurs communes. Dans ce cas, il a été décidé, par convention, qu'une station de mesure serait localisée sur une et une seule commune, et que les autres communes adjacentes seraient liées à la station avec le statut de communes limitrophes. Le choix de la commune de référence relève du ou des organismes producteurs de données qui utilisent la station de mesure.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

Les limites communales sont utilisées pour délimiter celles des circonscriptions de bassin. En effet, du point de vue strictement juridique, une circonscription de bassin suit le découpage des cantons. Mais dans les faits, il existe au moins un cas où la commune n'appartient pas à la circonscription du bassin à laquelle est rattachée son canton. Il s'agit de la commune de CULMONT (n° INSEE 52.155), qui est rattachée au bassin Rhône-Méditerranée-Corse en termes de redevances et de subventions, alors qu'elle appartient au CANTON de LANGRES (n° INSEE 52.2.16) rattaché au bassin Seine-Normandie.

Les limites communales sont utilisées pour délimiter celles des régions agricoles, des zones géographiques urbaines et des zones de répartition des eaux. Par contre, les zones hydrographiques, sensibles et vulnérables ne couvrent pas systématiquement l'intégralité du territoire d'une commune. De même pour les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour lesquels il est possible, à l'aide de l'attribut "Taux de couverture", de préciser la surface du territoire communal qu'il concerne.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de la Commune (Clé primaire)

Nom de la Commune

Situation de la commune

ENTITE HYDROGRAPHIQUE

Au sens de la codification hydrographique, une entité hydrographique est un élément de l'un des six milieux énoncés dans le tableau ci-dessous représentant les eaux continentales.

Code	Milieu principal
0	Cours d'eau naturel ou aménagé
1	Bras naturel ou aménagé
2	Voies d'eau artificielles
3	Plan d'eau
4	Zones humides
5	Ligne littorale

A chaque entité hydrographique est attribué un numéro à 3 chiffres (5, 6 et 7ème caractères) unique pour le milieu et la ou les zones hydrographiques auxquels elle appartient. Une entité hydrographique appartenant à plusieurs zones conserve son numéro d'entité dans toutes les zones concernées. Deux entités hydrographiques d'un même milieu appartenant à deux sous-milieux différents auront des numéros d'entité distincts.

L'entité hydrographique est définie par un de ses codes hydrographiques complets et est identifiée par son code générique.

Chaque entité hydrographique possède au moins un nom, qualifié de principal et unique pour toute l'entité hydrographique. Il est possible qu'elle en possède plusieurs dont un seul sera considéré comme principal. Les autres toponymes seront qualifiés d'alias et affectés directement aux tronçons hydrographiques qui composent l'entité.

Les entités hydrographiques sont également segmentées en tronçons thématiques qui ont trait aux alias de l'entité hydrographique, à la police des eaux, à la police de la pêche, aux catégories piscicoles et aux natures juridiques.

Toutes les entités sont liées les unes aux autres à l'aide d'un chaînage qui précise :

- le pk du point de liaison sur l'entité décrite ;
- la rive d'entrée ou de sortie ;
- la pk du point de liaison sur l'entité entrante ou sortante ;
- si l'entité hydrographique est entrante ou sortante par rapport à l'entité hydrographique décrite.

L'identification et la définition des entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code générique de l'entité hydrographique (Clé primaire)

Numéro de l'entité hydrographique

Nom principal de l'entité hydrographique

INSTALLATION PORTUAIRE

Les installations portuaires sont tous les équipements terrestres ou marins nécessaires au fonctionnement du port. Le type d'installation portuaire est géré par la nomenclature suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Bassin	Bassin
2	Entrepôt	Entrepôt
3	Poste à quai	Poste à quai

Bassin :

Zone en eau dans laquelle les bateaux viennent accoster pour effectuer une opération commerciale, d'entretien ou de stationnement.

Entrepôt :

Construction terrestre où sont stockées temporairement les marchandises provenant ou destinées à être chargées sur les bateaux.

Poste à quai :

Tronçon de quai spécialisé dans :

- l'embarquement ou le débarquement de passagers,
- la manutention de marchandises (vrac solide, vrac liquide, marchandises conditionnées),
- éventuellement, le ravitaillement des navires.

Cette liste de type d'installation portuaire est administrée par le SANDRE.

Une installation portuaire peut être située dans une ou plusieurs zones portuaires d'activité.

Le renseignement des informations concernant l'installation portuaire relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent du port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'installation portuaire (Clé primaire)

Libellé de l'installation portuaire

Date de création de l'installation portuaire

Date de suppression de l'installation portuaire

Commentaires sur l'installation portuaire

INTERVENANT

Les intervenants sont tous les organismes qui sont référencés dans les bases de données au format SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national, il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- et producteur/ gestionnaire.

La liste nationale des code SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'intervenant (Clé primaire)
Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)
Nom de l'intervenant
Statut de l'intervenant
Date de création de l'intervenant
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
Auteur de l'intervenant
Mnémonique de l'intervenant
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
Rue de l'intervenant
Lieu-dit où réside l'intervenant
Ville de l'intervenant
Département / pays de l'intervenant
Commentaires sur l'intervenant
Domaine(s) d'activité de l'intervenant

LIEU D'ENTREPOSAGE

Le lieu d'entreposage est un type particulier d'installation portuaire. Il s'agit d'une construction terrestre où sont stockées temporairement les marchandises provenant ou destinées à être chargées sur les bateaux.

Le lieu d'entreposage permet de stocker un ou plusieurs matériaux, codifié par la nomenclature NST. Un mode de manutention et de conditionnement des marchandises est indiqué. Un ou plusieurs moyens d'amenée et d'évacuation peut être utilisés pour transporter les matériaux.

Un lieu d'entreposage est codifié par le code de l'installation portuaire du port.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes de données qui utilisent le port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Superficie du lieu d'entreposage
Capacité de stockage
Mode de stockage
Mode de conditionnement des marchandises

MER / OCEAN

Ensemble des eaux salées recouvrant la partie immergée de la planète terre. Le Bureau Hydrographique International a déterminé des subdivisions géographiques des mers et des océans.

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord
1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea
1.7	Manche	La Manche ou English Channel
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay
3.1	Mer Méditerranée	Mer Méditerranée

Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay :

Les limites du Golfe de Gascogne sont les suivantes :

- A l'Ouest : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegal
- Au Nord, à l'Est et au Sud : côtes françaises et espagnoles entre la Pointe de Penmarc'h et le Cap Ortegal.

La Manche ou English Channel :

Les limites de la Manche sont les suivantes :

- A l'Est : ligne joignant la frontière France-Belgique à North Foreland,
- Au Sud : côtes françaises entre la frontière France-Belgique et l'Île Vierge, France (48°38'N - 4°34'W),
- A l'Ouest : ligne joignant l'Île Vierge, à Land's End, Angleterre (50°04'N - 5°43'W).
- Au Nord : côtes anglaises entre North Foreland et Land's End.

Mer celtique ou Celtic Sea :

Les limites de la mer celtique pour la France sont les suivantes :

- Au nord : ligne joignant l'Île Vierge à Land's End,
- A l'Est : côtes françaises entre l'Île Vierge et la Pointe de Penmarc'h, France (47°48'N - 4°22'W),
- Au sud : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegal, Espagne (43°46'N - 7°52'W).

Mer du Nord :

Pour la France, la mer du Nord est délimitée à l'Ouest par la ligne joignant la frontière France-Belgique (51°06'N - 2°33'E) à North Foreland, Angleterre (51°23'N - 1°27'E).

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la mer /océan (Clé primaire)

Libellé de la mer/océan

MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES

Le mnémonique du mode de manutention des marchandises est un libellé associé à chaque mode de manutention. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition,...).

Code	Mnémonique	Libellé
0	Liquide en vrac	Installation spécialisée liquide en vrac
10	Solides en vrac	Installation spécialisée solides en vrac
20	Conteneurs 6m ou +	Installation spécialisée conteneurs 6m ou +
30	Roulage	Manutention horizontale par roulage
40	Engins terrestres	Manutention verticale par engins terrestres
50	Engins flottants	Manutention verticale par engins flottants
60	Moyens du bord	Manutention verticale par les moyens du bord
99	Autres	Autres non définis ailleurs

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du mode de manutention des marchandises (Clé primaire)

Mnémonique du mode de manutention des marchandises

Libellé du mode de manutention des marchandises

Définition du mode de manutention des marchandises

NOMENCLATURE NST

La nomenclature NST décrit les matériaux possibles qui transitent dans un port. Cette nomenclature est gérée par la Direction des Transports Maritimes des Ports et du Littoral du Ministère de l'Équipement permet de réaliser des statistiques portuaires.

Code	Libellé
19	Animaux vivants
110	Froment
120	Orge
130	Seigle
140	Avoine

150	Mais
160	Riz
199	Céréales n.d.a.
200	Pommes de terre
319	Agrumes
351	Pommes
352	Bananes
359	Autres fruits frais, noix, à coque, NON DÉFINIS AILLEURS
399	Autres légumes frais ou congelés
419	Laine et autres poils d'origine animale
420	Coton
430	Fibres textiles artificielles ou synthétiques
459	Fibres textiles végétales non définis ailleurs
499	Chiffons déchets de textile non définis ailleurs
510	Bois à papier bois à pulpe
520	Bois de mine
551	Bois en grumes exotiques
559	Bois en grumes non définis ailleurs
560	Traverses en bois, bois équarris ou sciés
579	Bois de chauffage, liège brut et déchets
600	Betteraves à sucre
919	Peaux pelleteries brutes, déchets, peaux lainées
921	Caoutchouc naturel, brut ou régénéré
922	Caoutchouc synthétique
929	Caoutchouc non défini ailleurs
999	Autres produits bruts non comestibles non définis ailleurs
1110	Sucre brut
1120	Sucre raffiné
1130	Mélasses
1219	Vins, moûts de raisins
1220	Bières
1251	Rhum
1259	Boissons alcoolisées non définies ailleurs
1289	Boissons non alcoolisées
1310	Café
1329	Cacao et chocolat
1339	Thé, mate, épices
1340	Tabacs bruts et déchets
1350	Tabacs manufactures
1369	Glucose, dextrose, sucreries, confiserie
1399	Préparations alimentaires non définies ailleurs
1419	Viande fraîche, réfrigérée ou congelée
1421	Poissons crustacés coquillages frais ou congèle
1422	Morues salées et esches
1429	Poissons sales fumés non définis ailleurs
1430	Lait frais et crème fraîche
1449	Beurre, fromage, autres produits laitiers non définis ailleurs
1459	Margarine, saindoux, graisses alimentaires non définis ailleurs
1460	Œufs
1470	Préparations et conserves de viande
1480	Préparations et conserves de poissons
1619	Farines semoules et gruaux de céréales
1620	Malt
1630	Produits à base de céréales non définis ailleurs
1649	Préparations et conserves de fruits
1659	Légumes secs
1669	Préparations et conserves de légumes
1670	Houblon
1710	Paille, foin, balles de céréales, fourrages
1720	Tourteaux et résidus des huiles végétales
1799	Sons, issues, autres nourritures animales non définis ailleurs
1811	Arachides
1819	Graines oléagineuses non définies ailleurs
1829	Huiles et graisses origine animale ou végétale
2119	Houille
2130	Agglomères de houille
2210	Lignite
2230	Agglomérés de lignite
2240	Tourbe
2310	Coke et semi-coke

2330	Coke et semi-coke de lignite
3100	Pétrole brut
3210	Essence de pétrole
3239	Pétrole lampant, kerosene, carbureacteur, whitespirite
3259	Gazoles, fiouls légers et domestiques
3270	Fiouls lourds et autres produits noirs non définis ailleurs
3309	Hydrocarbures énergétiques gazeux liquéfiés
3410	Huiles et graisses lubrifiantes
3439	Bitumes de pétrole et mélanges bitumeux
3499	Dérives du pétrole non énergétiques non définies ailleurs
4100	Minerais de fer et concentrés, sauf pyrites
4510	Déchets de métaux non ferreux non définis ailleurs
4520	Minerais de cuivre, concentrés, mattes de cuivre
4530	Minerais d'aluminium et concentrés, bauxite
4550	Minerais de manganèse et concentrés
4599	Minerais de métaux non ferreux, concentrés, non définis ailleurs
4620	Ferrailles pour la refonte
4630	Déchets de fer et d'acier
4650	Scories à refondre
4660	Poussiers, autres déchets de hauts fourneaux non définis ailleurs
4670	Pyrites de fer grillées
5120	Fonte brute ou spiegel, ferromanganese carbure
5130	Ferro-alliages sauf ferromanganese carbure
5150	Acier brut
5229	Demi-produits sidérurgiques laminés
5230	Demi-produits sidérurgiques non définis ailleurs
5329	Barres laminées et profilées à chaud
5330	Barres laminées et profilées à froid ou forgées
5350	Fil machine
5360	Fil de fer ou d'acier
5370	Rails et éléments de voie ferrée en acier
5420	Tôles d'acier laminées en feuilles ou rouleaux
5430	Tôles d'acier non définis ailleurs
5450	Feuillards et bandes en acier, fer blanc
5460	Feuillards et bandes en acier non définis ailleurs
5510	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauteries
5520	Moulages et pièces de forge et d'acier
5610	Cuivre et ses alliages bruts
5620	Aluminium et ses alliages bruts
5630	Plomb et ses alliages bruts
5640	Zinc et ses alliages bruts
5659	Métaux non ferreux et leurs alliages bruts non définis ailleurs
5680	Produits finis et semi-finis sauf article manufacturé
6110	Sables pour usages industriels
6120	Sables communs et graviers
6130	Pierre ponce, sables et graviers ponceux
6149	Argiles et terres argileuses
6150	Scories non destinées à la refonte, laitiers
6210	Sel brut ou raffiné
6229	Pyrites de fer non grillées et masses épurantes
6230	Soufre
6319	Pierres concassées, cailloux, macadam
6320	Pierres de taille ou de construction, brutes
6339	Pierres calcaires pour l'industrie
6340	Craie
6399	Minéraux bruts non définis ailleurs
6410	Ciments
6420	Chaux
6500	Plâtre
6910	Agglomérés ponceux, pièces en béton et en ciment
6929	Briques, tuiles et mat de construction en argile
7110	Nitrate de soude naturel
7120	Phosphates naturels
7130	Sels de potasses naturels bruts
7190	Engrais naturels bruts non définis ailleurs
7210	Scories de déphosphoration
7220	Engrais phosphates non définis ailleurs
7230	Engrais potassiques
7240	Engrais nitres
7290	Engrais composés, autres engrais manufactures

8110	Acide sulfurique, oléum
8120	Soude caustique et lessive de soude
8130	Carbonate de sodium
8140	Carbure de calcium
8191	Alcools industriels
8199	Produits chimiques de base non définis ailleurs
8200	Alumine
8310	Benzols
8391	Goudron minéral, goudron non définis ailleurs
8399	Brais et autres produits dérivés du charbon
8410	Pâte a papier, cellulose
8420	Déchets de papier, vieux papiers
8910	Matières plastiques brutes
8929	Colorants et peintures
8939	Produits pharmaceutique, produits d'entretien non définis ailleurs
8940	Explosifs manufacturés, munitions de chasse et sport
8950	Amidons, féculés et gluten
8969	Matières et produits chimiques non définis ailleurs
9101	Voitures particulières
9102	Camions et autobus
9103	Matériel roulant de chemin de fer
9109	Autres véhicules, matériel de transport et pièces
9200	Tracteurs, machines et appareillage agricoles
9310	Machines, appareillages et moteurs électriques
9399	Autres machines et moteurs non électriques
9410	Eléments de construction finis
9490	Articles manufacturés en métal non définis ailleurs
9510	Verre
9529	Verrerie, poterie, produits céramiques
9610	Cuirs et articles manufacturés en cuir ou peau
9629	Fils, files, tissus, articles textiles et connexes
9630	Art. De voyage, vêtements, bonneterie, chaussures
9719	Demi-produits et articles en caoutchouc non définis ailleurs
9720	Papiers, cartons bruts
9730	Articles manufacturés en papier et carton
9740	Imprimés
9750	Meubles et articles d'ameublement, neufs
9769	Articles manufacturés En bois et liège sauf meubles
9790	Articles manufactures non définis ailleurs
9911	Conteneurs vides
9919	Emballages usages non définis ailleurs
9920	Matériel de cirque ou d'entreprise usage
9930	Mobilier de déménagement
9940	Or, monnaies et médailles
9991	Véhicules automobiles de tourisme
9992	Autocars de tourisme
9993	Autres véhicules de tourisme
9994	Camions immatriculés (poids a vide)
9995	Autres véhicules immatriculés (poids a vide)
9999	Marchandises non définies ailleurs

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'élément NST (Clé primaire)

Libellé de l'élément NST

OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

L'ouvrage de rejet dans le milieu décrit l'aboutissement des flux de pollution dans le milieu naturel qu'il y ait ouvrage physique ou non.

En fonction du milieu auquel il se rattache, chaque ouvrage de rejet se décline en l'un des cinq sous-types suivants :

- rejet dans une entité hydrographique,
- rejet en milieu marin,
- rejet d'épandage,
- rejet diffus,
- et rejet dans un système aquifère.

Les ouvrages de rejets dans une entité hydrographiques sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui rejettent dans un cours d'eau, dans un lac, dans une zone humide... les effluents qui y aboutissent.

Les ouvrages de rejets en milieu marin sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui dispersent directement dans la mer ou l'océan les effluents qui y aboutissent.

Les ouvrages de rejets d'épandage sont l'ensemble des parcelles sur lesquelles sont épandus les effluents.

Les rejets diffus sont l'ensemble des rejets non localisables et non directement mesurables bien que la ou les origines puissent être connues.

Les rejets dans un système aquifère sont tous les dispositifs qui rejettent de façon directe en milieu souterrain (forage, puits, ...) les effluents qui y aboutissent.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (Clé primaire)
 - Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
 - Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel
-

PERIODE D'APPARTENANCE D'UN PORT A UNE CLASSE D'ACTIVITE

Le port est utilisé, pour une période donnée, pour une ou plusieurs activités. Hormis pour l'activité Militaire, un niveau d'importance du port est attribué par activité pour une période donnée selon les définitions définis dans le tableau suivant :

CLASSE	TYPES DE PORT		
	COMMERCE	PECHE	PLAISANCE
1	0,2 à 0,5 Millions tonnes/an ou 0,05 à 0,2 Millions passagers/an	500 à 2 000 tonnes/an	100 à 500 anneaux
2	0,5 à 2 Millions tonnes/an ou 0,2 à 0,5 Millions passagers/an	2 000 à 5 000 tonnes/an	500 à 1 000 anneaux
3	2 à 10 Millions tonnes/an ou 0,5 à 2 Millions passagers/an	5 000 à 10 000 tonnes/an	> 1 000 anneaux
4	> 10 Millions tonnes/an ou > 2 Millions passagers/an	> 10 000 tonnes/an	

Source : Protocole REPOM

Les ports militaires n'ont pas de classification et les ports de plaisance n'ont pas de classe 4.

Le renseignement de ces informations relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de début d'appartenance à une classe d'activité du port (Clé primaire)
- Date de fin d'appartenance à une classe d'activité du port
- Classe d'activité du port

PORT

Abri naturel ou artificiel pour les navires, muni d'ouvrages et d'installations nécessaires à l'embarquement et au débarquement des passagers ou des marchandises, et le cas échéant de bien d'autres installations associées au trafic maritimes (stockage, entretien, réparations, etc.).

Géographiquement, un port est un ensemble de bassins contigus ayant une continuité hydraulique et au moins une sortie commune en mer.

Le port est en connexion avec la mer ou l'océan directement ou par une entité hydrographique (cours d'eau, canal, ...) qui sert de liaison entre le port et l'entité maritime (exemple : le port de Rochefort sur Mer relié à l'Atlantique par la Charente).

Le port est localisé sur une seule commune, correspondant à la commune sur laquelle la totalité ou la plus grande partie des installations portuaires se situe.

Le port est géré par le gestionnaire du port qui veille à son bon fonctionnement. A ce titre, il gère notamment les installations, édicte le règlement du port et veille à l'application de ce règlement sur la zone portuaire administrative.

Les informations sur les ports relèvent de la responsabilité du ou des organismes producteurs qui utilisent le port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code national du port (Clé primaire)
- Libellé du port
- Coordonnée X du point caractéristique du port
- Coordonnée Y du point caractéristique du port
- Expression des coordonnées du point caractéristique du port
- Précision des coordonnées du port
- Carte de localisation du port
- Carte de la zone portuaire administrative
- Schéma du port

Situation du port vis à vis de la mer
Marnage maximum dans le port
Envasement moyen par an
Type principal des bassins
Commentaires sur le port

POSTE A QUAI

Le poste à quai est un type particulier d'installation portuaire. Il s'agit d'un tronçon de quai spécialisé dans :
- l'embarquement ou le débarquement de passagers,
- la manutention de marchandises (vrac solide, vrac liquide, marchandises conditionnées),
- éventuellement, le ravitaillement des navires.

Un poste à quai est codifié par le code de l'installation portuaire du port.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Longueur du quai
Profondeur au pied du quai

TYPE D'ACTIVITE PORTUAIRE

Le type d'activité portuaire décrit les différentes possibilités d'activités qui peuvent être présentes dans un port.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Commerce	Commerce
2	Pêche	Pêche
3	Plaisance	Plaisance
4	Militaire	Militaire

Commerce :

L'activité commerce correspond à l'importation ou l'exportation de marchandises à partir de bateaux de marchandises de natures diverses. L'importance de l'activité commerce est mesurée à partir du trafic de passagers ou de marchandises

Militaire :

L'activité Militaire correspond à la présence d'une zone militaire. Son importance n'est pas classée.

Pêche :

L'activité Pêche correspond au débarquement de produits de la pêche (poissons et crustacés) récoltés en pleine mer à partir de bateaux. L'importance de l'activité Pêche est mesurée à partir du trafic de marchandises

Plaisance :

L'activité Plaisance est l'aménagement d'un port ou d'une partie d'un port pour l'amarrage et l'entretien de bateaux destinés à la navigation de loisir. L'importance de l'activité Plaisance est mesurée à partir du nombre d'anneaux présents dans le port.

Cette liste de type d'activité portuaire est administrée par le SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type d'activité portuaire (Clé primaire)
Mnémonique du type d'activité portuaire
Libellé du type d'activité portuaire
Définition du type d'activité portuaire

TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE

Le type d'installation portuaire décrit les différentes possibilités d'équipements terrestres ou maritimes qui peuvent être utilisés en tant qu'installation dans un port.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Bassin	Bassin
2	Entrepôt	Entrepôt
3	Poste à quai	Poste à quai

Bassin :

Zone en eau dans laquelle les bateaux viennent accoster pour effectuer une opération commerciale, d'entretien ou de stationnement.

Entrepôt :

Construction terrestre où sont stockées temporairement les marchandises provenant ou destinées à être chargées sur les bateaux.

Poste à quai :

Tronçon de quai spécialisé dans :

- l'embarquement ou le débarquement de passagers,
- la manutention de marchandises (vrac solide, vrac liquide, marchandises conditionnées),
- éventuellement, le ravitaillement des navires.

Cette liste de type d'installation portuaire est administrée par le SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type d'installation portuaire (Clé primaire)

Mnémonique du type d'installation portuaire

Libellé du type d'installation portuaire

Définition du type d'installation portuaire

TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Le type de transport des marchandises décrit les différents moyens possibles pour amener ou évacuer les marchandises stockées dans un lieu d'entreposage.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Route	Route
2	Fer	Fer
3	Bateau de navigation	Bateau de navigation intérieure
4	Conduite	Conduite (canalisation pipe-line etc)
5	Navire de mer	Navire de mer (transbordement direct)
9	Autres modes	Autres modes non définis ailleurs

Cette liste de type de transport des marchandises est administrée par le SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du type de transport des marchandises (Clé primaire)

Mnémonique du type de transport des marchandises

Libellé du type de transport des marchandises

Définition du type de transport des marchandises

ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE

Les ports comportent des zones dédiées à une activité pour une période de temps donné généralement assez longue.

Cette zone portuaire d'activité regroupe un ou plusieurs bassins, un ou plusieurs lieux d'entreposage et un ou plusieurs postes à quai. Une zone portuaire d'activité est généralement une unité homogène du point de vue géographique. Il peut, au sein d'un port, y avoir plusieurs zones portuaires ayant la même catégorie d'activité.

Les catégories d'activités sont gérées par la nomenclature suivante administrée par le SANDRE :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Commerce	Commerce
2	Pêche	Pêche
3	Plaisance	Plaisance
4	Militaire	Militaire

Commerce :

L'activité commerce correspond à l'importation ou l'exportation de marchandises à partir de bateaux de marchandises de natures diverses. L'importance de l'activité commerce est mesurée à partir du trafic de passagers ou de marchandises

Militaire :

L'activité Militaire correspond à la présence d'une zone militaire. Son importance n'est pas classée.

Pêche :

L'activité Pêche correspond au débarquement de produits de la pêche (poissons et crustacés) récoltés en pleine mer à partir de bateaux. L'importance de l'activité Pêche est mesurée à partir du trafic de marchandises

Plaisance :

L'activité Plaisance est l'aménagement d'un port ou d'une partie d'un port pour l'amarrage et l'entretien de bateaux destinés à la navigation de loisir. L'importance de l'activité Plaisance est mesurée à partir du nombre d'anneaux présents dans le port.

Les informations sur la zone portuaire d'activité relève du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la zone d'activité portuaire d'activité (Clé primaire)

Libellé de la zone d'activité portuaire d'activité

Description de la zone d'activité portuaire d'activité

Surface de la zone portuaire d'activité

Date de création de la zone portuaire

Date de suppression de la zone portuaire

Commentaires sur la zone d'activité portuaire d'activité

DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Auteur de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Autre coordonnée X du port

Nom de l'Objet/Lien : *AUTRES COORDONNEES DU PORT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La coordonnée X du port est la coordonnée X du port dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ports situés sur le territoire métropolitain et Corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ports situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point caractéristique port.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Autre coordonnée Y du port

Nom de l'Objet/Lien : *AUTRES COORDONNEES DU PORT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La coordonnée Y du port est la coordonnée Y du port dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ports situés sur le territoire métropolitain et Corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 600 000 (pour le sud de la Corse) à 2 700 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les ports en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point caractéristique du port.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Bassin ouvert / fermé

Nom de l'Objet/Lien : BASSIN

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Présence d'un système de retenue de l'eau au sein du bassin décrite par l'un des codes de la nomenclature suivante, administrée par le SANDRE :

Code	Mnémorique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Bassin fermé	Bassin fermé
2	Bassin ouvert	Bassin ouvert

Bassin fermé :

L'eau dans le bassin est retenue soit par une écluse (système de portes busquées ou glissantes) ou par un seuil. L'écluse permet de laisser passer des bateaux à tirant d'eau plus important. Ces systèmes maintiennent une hauteur d'eau constante dans les ports soumis à l'influence de la marée.

Bassin ouvert :

Plan d'eau ne comportant pas de barrage à la circulation de l'eau. Dans les ports soumis à l'influence de la marée, ces bassins se vident à marée basse. Ces plans d'eau peuvent être confinés (sortie du bassin se faisant par un goulet ou passage) ou non confinés.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Capacité de stockage

Nom de l'Objet/Lien : *LIEU D'ENTREPOSAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le mètre cube*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre cube*

Définition :

Volume utile exprimé en mètres cubes du lieu de stockage. Les volumes annexes associés aux moyens d'accès (garages, ...), aux bâtiments administratifs... ne sont pas pris en compte.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Carte de la zone portuaire administrative

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Carte comprenant la zone terrestre complétée de la zone en eau périphérique où s'exprime la responsabilité de l'autorité en charge du port. Elle sera à une échelle pertinente qui sera précisée port par port.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Carte de localisation du port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque port est situé sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée port par port.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Classe d'activité du port

Nom de l'Objet/Lien : *PERIODE D'APPARTENANCE D'UN PORT A UNE CLASSE D'ACTIVITE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

La classe d'activité est le niveau d'importance d'un port pour une activité donnée (commerce, pêche, plaisance) décrit par l'un des codes défini dans le tableau suivant :

TYPES DE PORT			
CLASSE	COMMERCE	PECHE	PLAISANCE
1	0,2 à 0,5 Millions tonnes/an ou 0,05 à 0,2 Millions passagers/an	500 à 2 000 tonnes/an	100 à 500 anneaux
2	0,5 à 2 Millions tonnes/an ou 0,2 à 0,5 Millions passagers/an	2 000 à 5 000 tonnes/an	500 à 1 000 anneaux
3	2 à 10 Millions tonnes/an ou 0,5 à 2 Millions passagers/an	5 000 à 10 000 tonnes/an	> 1 000 anneaux
4	> 10 Millions tonnes/an ou > 2 Millions passagers/an	> 10 000 tonnes/an	

Source : Protocole REPOM

Les ports militaires n'ont pas de classification et les ports de plaisance n'ont pas de classe 4.

Le renseignement de ces informations relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Code de l'élément NST

Nom de l'Objet/Lien : *NOMENCLATURE NST*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *4*
 Responsable : *Direction des Transports Maritimes des Ports et du Littoral du Ministère de l'Équipement*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'élément NST précise le type de marchandises possibles qui transite dans un port.

Code	Libellé
19	Animaux vivants
110	Froment
120	Orge
130	Seigle
140	Avoine
150	Mais
160	Riz
199	Céréales n.d.a.
200	Pommes de terre
319	Agrumes
351	Pommes
352	Bananes
359	Autres fruits frais, noix, à coque, NON DÉFINIS AILLEURS
399	Autres légumes frais ou congelés
419	Laine et autres poils d'origine animale
420	Coton
430	Fibres textiles artificielles ou synthétiques
459	Fibres textiles végétales non définis ailleurs
499	Chiffons déchets de textile non définis ailleurs
510	Bois à papier bois à pulpe
520	Bois de mine
551	Bois en grumes exotiques
559	Bois en grumes non définis ailleurs
560	Traverses en bois, bois équarris ou scies
579	Bois de chauffage, liège brut et déchets
600	Betteraves à sucre
919	Peaux pelleteries brutes, déchets, peaux lainées
921	Caoutchouc naturel, brut ou régénéré
922	Caoutchouc synthétique
929	Caoutchouc non défini ailleurs
999	Autres produits bruts non comestibles non définis ailleurs
1110	Sucre brut
1120	Sucre raffiné
1130	Mélasses
1219	Vins, moûts de raisins
1220	Bières
1251	Rhum
1259	Boissons alcoolisées non définies ailleurs
1289	Boissons non alcoolisées
1310	Café
1329	Cacao et chocolat
1339	Thé, mate, épices
1340	Tabacs bruts et déchets
1350	Tabacs manufactures
1369	Glucose, dextrose, sucreries, confiserie
1399	Préparations alimentaires non définies ailleurs
1419	Viande fraîche, réfrigérée ou congelée
1421	Poissons crustacés coquillages frais ou congelés
1422	Morues salées et esches
1429	Poissons sales fumés non définis ailleurs
1430	Lait frais et crème fraîche
1449	Beurre, fromage, autres produits laitiers non définis ailleurs
1459	Margarine, saindoux, graisses alimentaires non définis ailleurs
1460	Œufs
1470	Préparations et conserves de viande
1480	Préparations et conserves de poissons
1619	Farines semoules et gruaux de céréales
1620	Malt
1630	Produits à base de céréales non définis ailleurs
1649	Préparations et conserves de fruits
1659	Légumes secs
1669	Préparations et conserves de légumes
1670	Houblon
1710	Paille, foin, balles de céréales, fourrages

1720	Tourteaux et résidus des huiles végétales
1799	Sons, issues, autres nourritures animales non définis ailleurs
1811	Arachides
1819	Graines oléagineuses non définies ailleurs
1829	Huiles et graisses origine animale ou végétale
2119	Houille
2130	Agglomères de houille
2210	Lignite
2230	Agglomérés de lignite
2240	Tourbe
2310	Coke et semi-coke
2330	Coke et semi-coke de lignite
3100	Pétrole brut
3210	Essence de pétrole
3239	Pétrole lampant, kerosene, carbureacteur, whitesprite
3259	Gazoles, fiouls légers et domestiques
3270	Fiouls lourds et autres produits noirs non définis ailleurs
3309	Hydrocarbures énergétiques gazeux liquéfiés
3410	Huiles et graisses lubrifiantes
3439	Bitumes de pétrole et mélanges bitumeux
3499	Dérives du pétrole non énergétiques non définies ailleurs
4100	Minerais de fer et concentrés, sauf pyrites
4510	Déchets de métaux non ferreux non définis ailleurs
4520	Minerais de cuivre, concentrés, mattes de cuivre
4530	Minerais d'aluminium et concentres, bauxite
4550	Minerais de manganèse et concentres
4599	Minerais de métaux non ferreux, concentrés, non définis ailleurs
4620	Ferrailles pour la refonte
4630	Déchets de fer et d'acier
4650	Scories à refondre
4660	Poussiers, autres déchets de hauts fourneaux non définis ailleurs
4670	Pyrites de fer grillées
5120	Fonte brute ou spiegel, ferromanganese carbure
5130	Ferro-alliages sauf ferromanganese carbure
5150	Acier brut
5229	Demi-produits sidérurgiques laminés
5230	Demi-produits sidérurgiques non définis ailleurs
5329	Barres laminées et profilées à chaud
5330	Barres laminées et profilées a froid ou forgées
5350	Fil machine
5360	Fil de fer ou d'acier
5370	Rails et éléments de voie ferrée en acier
5420	Tôles d'acier laminées en feuilles ou rouleaux
5430	Tôles d'acier non définis ailleurs
5450	Feuillards et bandes en acier, fer blanc
5460	Feuillards et bandes en acier non définis ailleurs
5510	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauteries
5520	Moulages et pièces de forge et d'acier
5610	Cuivre et ses alliages bruts
5620	Aluminium et ses alliages bruts
5630	Plomb et ses alliages bruts
5640	Zinc et ses alliages bruts
5659	Métaux non ferreux et leurs alliages bruts non définis ailleurs
5680	Produits finis et semi-finis sauf article manufacturé
6110	Sables pour usages industriels
6120	Sables communs et graviers
6130	Pierre ponce, sables et graviers ponceux
6149	Argiles et terres argileuses
6150	Scories non destinées à la refonte, laitiers
6210	Sel brut ou raffiné
6229	Pyrites de fer non grillées et masses épurantes
6230	Soufre
6319	Pierres concassées, cailloux, macadam
6320	Pierres de taille ou de construction, brutes
6339	Pierres calcaires pour l'industrie
6340	Craie
6399	Minéraux bruts non définis ailleurs
6410	Ciments
6420	Chaux
6500	Plâtre

6910	Agglomérés ponceux, pièces en béton et en ciment
6929	Briques, tuiles et mat de construction en argile
7110	Nitrate de soude naturel
7120	Phosphates naturels
7130	Sels de potasses naturels bruts
7190	Engrais naturels bruts non définis ailleurs
7210	Scories de déphosphoration
7220	Engrais phosphates non définis ailleurs
7230	Engrais potassiques
7240	Engrais nitres
7290	Engrais composés, autres engrais manufactures
8110	Acide sulfurique, oléum
8120	Soude caustique et lessive de soude
8130	Carbonate de sodium
8140	Carbure de calcium
8191	Alcools industriels
8199	Produits chimiques de base non définis ailleurs
8200	Alumine
8310	Benzols
8391	Goudron minéral, goudron non définis ailleurs
8399	Brais et autres produits dérivés du charbon
8410	Pâte à papier, cellulose
8420	Déchets de papier, vieux papiers
8910	Matières plastiques brutes
8929	Colorants et peintures
8939	Produits pharmaceutique, produits d'entretien non définis ailleurs
8940	Explosifs manufacturés, munitions de chasse et sport
8950	Amidons, féculés et gluten
8969	Matières et produits chimiques non définis ailleurs
9101	Voitures particulières
9102	Camions et autobus
9103	Matériel roulant de chemin de fer
9109	Autres véhicules, matériel de transport et pièces
9200	Tracteurs, machines et appareillage agricoles
9310	Machines, appareillages et moteurs électriques
9399	Autres machines et moteurs non électriques
9410	Eléments de construction finis
9490	Articles manufacturés en métal non définis ailleurs
9510	Verre
9529	Verrerie, poterie, produits céramiques
9610	Cuirs et articles manufacturés en cuir ou peau
9629	Fils, files, tissus, articles textiles et connexes
9630	Art. De voyage, vêtements, bonneterie, chaussures
9719	Demi-produits et articles en caoutchouc non définis ailleurs
9720	Papiers, cartons bruts
9730	Articles manufacturés en papier et carton
9740	Imprimeries
9750	Meubles et articles d'ameublement, neufs
9769	Articles manufacturés En bois et liège sauf meubles
9790	Articles manufactures non définis ailleurs
9911	Conteneurs vides
9919	Emballages usages non définis ailleurs
9920	Matériel de cirque ou d'entreprise usage
9930	Mobilier de déménagement
9940	Or, monnaies et médailles
9991	Véhicules automobiles de tourisme
9992	Autocars de tourisme
9993	Autres véhicules de tourisme
9994	Camions immatriculés (poids à vide)
9995	Autres véhicules immatriculés (poids à vide)
9999	Marchandises non définies ailleurs

Cette liste d'éléments NST des marchandises est administrée par la Direction des Transports Maritimes des Ports et du Littoral du Ministère de l'Équipement

Code de l'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Responsable :	<i>Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Identifiant attribué à l'installation portuaire par le producteur de données qui utilise le port.

Cet identifiant est unique pour un port donné.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Code de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Responsable :	<i>Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifiée dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 12
Responsable : Agences de l'eau
Longueur impérative : Oui
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est attribué à des fins d'identification.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Code de la mer

Nom de l'Objet/Lien : MER / OCEAN

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 5
Responsable : IFREMER
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code de la mer précise les différentes mers et océans qui ont été délimités par le Bureau Hydrographique International (OHI).

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord
1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea
1.7	Manche	La Manche ou English Channel
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay
3.1	Mer Méditerranée	Mer Méditerranée

Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay :

Les limites du Golfe de Gascogne sont les suivantes :

- A l'Ouest : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegal
- Au Nord, à l'Est et au Sud : côtes françaises et espagnoles entre la Pointe de Penmarc'h et le Cap Ortegal.

La Manche ou English Channel :

Les limites de la Manche sont les suivantes :

- A l'Est : ligne joignant la frontière France-Belgique à North Foreland,
- Au Sud : côtes françaises entre la frontière France-Belgique et l'Île Vierge, France (48°38'N - 4°34'W),
- A l'Ouest : ligne joignant l'Île Vierge, à Land's End, Angleterre (50°04'N - 5°43'W).
- Au Nord : côtes anglaises entre North Foreland et Land's End.

Mer celtique ou Celtic Sea :

Les limites de la mer celtique pour la France sont les suivantes :

- Au nord : ligne joignant l'Île Vierge à Land's End,
- A l'Est : côtes françaises entre l'Île Vierge et la Pointe de Penmarc'h, France (47°48'N - 4°22'W),
- Au sud : ligne joignant la Pointe de Penmarc'h au Cap Ortegal, Espagne (43°46'N - 7°52'W).

Mer du Nord :

Pour la France, la mer du Nord est délimitée à l'Ouest par la ligne joignant la frontière France-Belgique (51°06'N - 2°33'E) à North Foreland, Angleterre (51°23'N - 1°27'E).

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

Code de la zone d'activité portuaire d'activité

Nom de l'Objet/Lien : ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 17
Responsable : Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Identifiant attribué à une zone portuaire d'activité par le producteur de données qui utilise le port.

Le code de la zone portuaire d'activité est unique au sein d'un port.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Code du mode de manutention des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 5
Responsable : SANDRE
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Description du mode de manutention des marchandises entreposées à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante, administrée par le SANDRE :

Code	Mnémorique	Libellé
0	Liquide en vrac	Installation spécialisée liquide en vrac
10	Solides en vrac	Installation spécialisée solides en vrac
20	Conteneurs 6m ou +	Installation spécialisée conteneurs 6m ou +
30	Roulage	Manutention horizontale par roulage
40	Engins terrestres	Manutention verticale par engins terrestres
50	Engins flottants	Manutention verticale par engins flottants
60	Moyens du bord	Manutention verticale par les moyens du bord
99	Autres	Autres non définis ailleurs

Code du type d'activité portuaire

Nom de l'Objet/Lien : TYPE D'ACTIVITE PORTUAIRE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 2
Responsable : SANDRE
Valeur(s) : Code(s) SANDRE
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le type d'activité portuaire précise à l'aide d'un des codes de la liste ci-dessous administrée par le SANDRE, les différentes possibilités qui peuvent être présentes dans un port.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Commerce	Commerce
2	Pêche	Pêche
3	Plaisance	Plaisance
4	Militaire	Militaire

Commerce :

L'activité commerce correspond à l'importation ou l'exportation de marchandises à partir de bateaux de marchandises de natures diverses. L'importance de l'activité commerce est mesurée à partir du trafic de passagers ou de marchandises

Militaire :

L'activité Militaire correspond à la présence d'une zone militaire. Son importance n'est pas classée.

Pêche :

L'activité Pêche correspond au débarquement de produits de la pêche (poissons et crustacés) récoltés en pleine mer à partir de bateaux. L'importance de l'activité Pêche est mesurée à partir du trafic de marchandises

Plaisance :

L'activité Plaisance est l'aménagement d'un port ou d'une partie d'un port pour l'amarrage et l'entretien de bateaux destinés à la navigation de loisir. L'importance de l'activité Plaisance est mesurée à partir du nombre d'anneaux présents dans le port.

Cette liste de type d'activité portuaire est administrée par le SANDRE.

Code du type d'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type d'installation portuaire précise à l'aide d'un des codes de la liste ci-dessous administrée par le SANDRE, les différentes possibilités d'équipements terrestres ou maritimes qui peuvent être utilisés en tant qu'installation dans un port.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Bassin	Bassin
2	Entrepôt	Entrepôt
3	Poste à quai	Poste à quai

Bassin :

Zone en eau dans laquelle les bateaux viennent accoster pour effectuer une opération commerciale, d'entretien ou de stationnement.

Entrepôt :

Construction terrestre où sont stockées temporairement les marchandises provenant ou destinées à être chargées sur les bateaux.

Poste à quai :

Tronçon de quai spécialisé dans :
 - l'embarquement ou le débarquement de passagers,
 - la manutention de marchandises (vrac solide, vrac liquide, marchandises conditionnées),
 - éventuellement, le ravitaillement des navires.

Cette liste de type d'installation portuaire est administrée par le SANDRE.

Code du type de transport des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 2
Responsable : SANDRE
Valeur(s) : Code(s) SANDRE
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le type de transport des marchandises précise à l'aide d'un des codes de la liste ci-dessous administrée par le SANDRE, les différents moyens possibles pour amener ou évacuer les marchandises stockées dans un lieu d'entreposage.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Route	Route
2	Fer	Fer
3	Bateau de navigation	Bateau de navigation intérieure
4	Conduite	Conduite (canalisation pipe-line etc)
5	Navire de mer	Navire de mer (transbordement direct)
9	Autres modes	Autres modes non définis ailleurs

Cette liste de type de transport des marchandises est administrée par le SANDRE.

Code générique de l'entité hydrographique

Nom de l'Objet/Lien : ENTITE HYDROGRAPHIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 8
Majuscule/minuscule : Majuscule
Responsable : Agences de l'Eau
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code générique est l'identifiant de l'entité hydrographique. C'est un code alphanumérique sur 8 positions constitué des caractères invariants des codes des tronçons qui la composent, les autres caractères étant remplacés par des "-" (tirets, code ASCII 45). Par exemple, un cours d'eau qui traverse plusieurs zones ou plusieurs sous-secteurs aura un code générique du format des codes génériques suivants "V12-4000" ou "R5--0420".

Pour les deux seuls fleuves qui traversent plusieurs régions (la Seine et la Loire), le code générique se résume au 5ème, 6ème et 7ème caractère (dits numéros d'entités) et au code milieu : "----0000" : pour la Loire et "----0010" : pour la Seine.

L'affectation des codes génériques aux entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau en application de la règle énoncée ci-dessus.

Code national du port

Nom de l'Objet/Lien : PORT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 17
Responsable : Gestionnaire du REPOM
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le code du port est un identifiant sans signification attribué par le responsable du réseau REPOM.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du responsable du réseau REPOM.

Commentaires sur l'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'installation portuaire, comme les faits marquant de l'installation (agrandissement,...).

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Commentaires sur l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Les commentaires sur l'ouvrages de rejets contiennent notamment des précisions d'informations sur l'ouvrage de rejet.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Commentaires sur la zone d'activité portuaire d'activité

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur la zone homogène d'activité, comme les faits marquant de la vie de la zone (agrandissement, nouvelle activité...).

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Commentaires sur le port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur le port, comme les faits marquant de la vie du port (agrandissement, nouvelle activité...).

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Confinement de l'eau dans le bassin

Nom de l'Objet/Lien : *BASSIN*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Description du système de confinement de l'eau au sein du bassin à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante, administrée par le SANDRE :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Système inconnu	Système inconnu
1	Absence de système	Absence de système
2	Ecluse	Ecluse
3	Seuil	Seuil
4	Goulet	Goulet

Absence de système :

Aucun système ne confine l'eau au sein du ou des bassins

Ecluse :

Ouvrage hydraulique, formé essentiellement de portes munies de vannes, destiné à retenir ou à lâcher l'eau selon les besoins,

Goulet :

Entrée étroite d'un ou de plusieurs bassins

Seuil :

Digue submersible qui est recouverte uniquement à partir d'un certain niveau de la marée,

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Agences de l'eau
Précision absolue :	Le mètre
Type de précision absolue :	Maximale
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	0
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	1 250 000
Unité de mesure :	Le mètre
Valeurs négatives :	Oui

Définition :

La coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

Caractéristiques :

Format :	Numérique
Responsable :	Agences de l'eau
Précision absolue :	Le mètre
Type de précision absolue :	Maximale
Unité de mesure :	Le mètre
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	- 10 000 000 (au pôle Sud)
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	10 000 000 (au pôle Nord)
Valeurs négatives :	Oui

Définition :

La coordonnée Y de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée Y de l'ouvrage de rejets dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 600 000 (pour le sud de la Corse) à 2 700 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée X du point caractéristique du port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Nombre décimal : *Oui*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 250 000*

Définition :

La coordonnée X du port est la coordonnée X du port dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ports situés sur le territoire métropolitain et Corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ports situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point caractéristique port.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Coordonnée Y du point caractéristique du port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *-10 000 000*
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *10 000 000*
Nombre décimal : *Oui*
Valeurs négatives : *Oui*

Définition :

La coordonnée Y du port est la coordonnée Y du port dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les ports situés sur le territoire métropolitain et Corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 600 000 (pour le sud de la Corse) à 2 700 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les ports en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du port". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point caractéristique du port.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Date de création de l'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près à laquelle l'installation portuaire est mise en service.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Date de création de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la zone portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près à laquelle la zone portuaire d'activité a été mise en service.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Date de début d'appartenance à une classe d'activité du port

Nom de l'Objet/Lien : *PERIODE D'APPARTENANCE D'UN PORT A UNE CLASSE D'ACTIVITE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de début d'appartenance d'un port à une classe d'activité est la date fournie au jour près à laquelle le port est affecté à une activité et/ou son niveau de classement pour cette activité a été modifié (par exemple, passage de la classe 1 à 2).

Le renseignement de ces informations relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Date de fin d'appartenance à une classe d'activité du port

Nom de l'Objet/Lien : *PERIODE D'APPARTENANCE D'UN PORT A UNE CLASSE D'ACTIVITE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de fin d'appartenance d'un port à une classe d'activité est la date fournie au jour près à laquelle le port cesse une activité et/ou son niveau de classement pour cette activité a été modifié (par exemple, passage de la classe 1 à 2).

Le renseignement de ces informations relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le jour*

Définition :

La date de mise en service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage commence à être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel existait avec certitude.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Agences de l'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le jour*

Définition :

La date de mise hors service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage cesse d'être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel n'existait plus avec certitude.

Cette date ne s'applique que lorsque l'ouvrage est définitivement condamné.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de suppression de l'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle l'installation portuaire est définitivement inutilisable. Il s'agit de la date à laquelle l'installation portuaire est détruite, désarmée (retrait des équipements) ou abandonnée.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Date de suppression de la zone portuaire

Nom de l'Objet/Lien : ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE

Caractéristiques :

Format : Date
Responsable : Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port
Précision absolue : Le jour
Type de précision absolue : Maximale

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle la zone portuaire d'activité est mise définitivement hors service. Il s'agit de la date à laquelle la zone portuaire d'activité a été détruite ou déplacée, ou encore la date à laquelle la nature de l'activité est modifiée sur la zone.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Définition du mode de manutention des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES

Caractéristiques :

Format : Texte
Responsable : Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port

Définition :

La définition du mode de manutention des marchandises précise pour chaque mode décrit dans la nomenclature administrée par le SANDRE, la signification précise de chaque occurrence.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Liquide en vrac	Installation spécialisée liquide en vrac
10	Solides en vrac	Installation spécialisée solides en vrac
20	Conteneurs 6m ou +	Installation spécialisée conteneurs 6m ou +
30	Roulage	Manutention horizontale par roulage
40	Engins terrestres	Manutention verticale par engins terrestres
50	Engins flottants	Manutention verticale par engins flottants
60	Moyens du bord	Manutention verticale par les moyens du bord
99	Autres	Autres non définis ailleurs

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Définition du type d'activité portuaire

Nom de l'Objet/Lien : TYPE D'ACTIVITE PORTUAIRE

Caractéristiques :

Format : Texte
Responsable : SANDRE

Définition :

La définition du type d'activité portuaire précise pour chaque activité décrite dans la nomenclature administrée par le SANDRE, la signification précise de chaque occurrence.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Commerce	Commerce
2	Pêche	Pêche
3	Plaisance	Plaisance
4	Militaire	Militaire

Commerce :

L'activité commerce correspond à l'importation ou l'exportation de marchandises à partir de bateaux de marchandises de natures diverses. L'importance de l'activité commerce est mesurée à partir du trafic de passagers ou de marchandises

Militaire :

L'activité Militaire correspond à la présence d'une zone militaire. Son importance n'est pas classée.

Pêche :

L'activité Pêche correspond au débarquement de produits de la pêche (poissons et crustacés) récoltés en pleine mer à partir de bateaux. L'importance de l'activité Pêche est mesurée à partir du trafic de marchandises

Plaisance :

L'activité Plaisance est l'aménagement d'un port ou d'une partie d'un port pour l'amarrage et l'entretien de bateaux destinés à la navigation de loisir. L'importance de l'activité Plaisance est mesurée à partir du nombre d'anneaux présents dans le port.

Cette liste de type d'activité portuaire est administrée par le SANDRE.

Définition du type d'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La définition du type d'installation portuaire précise pour chaque type d'équipements décrit dans la nomenclature administrée par le SANDRE, la signification précise de chaque occurrence.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Bassin	Bassin
2	Entrepôt	Entrepôt
3	Poste à quai	Poste à quai

Bassin :

Zone en eau dans laquelle les bateaux viennent accoster pour effectuer une opération commerciale, d'entretien ou de stationnement.

Entrepôt :

Construction terrestre où sont stockées temporairement les marchandises provenant ou destinées à être chargées sur les bateaux.

Poste à quai :

Tronçon de quai spécialisé dans :

- l'embarquement ou le débarquement de passagers,
- la manutention de marchandises (vrac solide, vrac liquide, marchandises conditionnées),
- éventuellement, le ravitaillement des navires.

Cette liste de type d'installation portuaire est administrée par le SANDRE.

Définition du type de transport des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Caractéristiques :

Format : Texte
Responsable : SANDRE

Définition :

La définition du type de transport des marchandises précise pour chaque type de transport décrit dans la nomenclature administrée par le SANDRE, la signification précise de chaque occurrence.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Route	Route
2	Fer	Fer
3	Bateau de navigation	Bateau de navigation intérieure
4	Conduite	Conduite (canalisation pipe-line etc)
5	Navire de mer	Navire de mer (transbordement direct)
9	Autres modes	Autres modes non définis ailleurs

Cette liste de type de transport des marchandises est administrée par le SANDRE.

Département / pays de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 50
Responsable : SANDRE

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Description de la zone d'activité portuaire d'activité

Nom de l'Objet/Lien : ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 250
Responsable : Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port

Définition :

Présentation textuelle libre faisant état des différentes caractéristiques de la zone d'activité.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Domaine(s) d'activité de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *250*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

Envasement moyen par an

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Unité de mesure : *Mètre / an*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Hauteur moyenne de sédimentation calculée dans le port. Elle est mesurée en mètre par an.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Expression des autres coordonnées du port

Nom de l'Objet/Lien : *AUTRES COORDONNEES DU PORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les autres coordonnées du port. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées du port seront en Lambert 93 (code 26), exceptées celles situées en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Liste des projections cartographiques

Code	Mnémonique	Libellé	Equivalence EDIGEO
0	Projection inconnue	Projection inconnue	-
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord	LAMB1
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre	LAMB2
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud	LAMB3
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse	LAMB4
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu	LAMBE
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto	LAMB1C
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto	LAMB2C
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto	LAMB3C
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto	LAMB4C
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30	UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31	UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32	UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30	UTM30W72
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31	UTM31W72
15	WGS72 UTM32	WGS72 UTM32	UTM32W72
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30	UTM30W84
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31	UTM31W84
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32	UTM32W84
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix	MART38UTM20
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani	COMBANI
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21
26	Lambert 93	Lambert 93	LAMB93

Liste des projections géographiques :

27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich	NTFG
28	NTFP	NTF Géographique - Paris	NTFP
29	ED50G	ED 50 géographique	WGS72G
30	WGS72G	WGS 72 géographique	WGS84G
31	WGS84G	WGS 84 géographique	ED50G
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique	REUN47GEO
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique	GUAD48GEO
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique	CSG67GEO
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique	MAY050GEO
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique	STPM50GEO

Les informations sur le port sont sous la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Expression des coordonnées du point caractéristique du port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique le système de coordonnées géographique ou le système de projection dans lequel s'expriment les coordonnées du port.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

L'utilisation du Lambert 93 (code 26) est préconisée pour les coordonnées des ports, exceptée pour ceux situés en dehors du territoire métropolitain et Corse. La liste des codes possibles pour cet attribut est administrée par le SANDRE

Liste des projections cartographiques

Code	Mnémonique	Libellé	Equivalence EDIGEO
0	Projection inconnue	Projection inconnue	-
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord	LAMB1
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre	LAMB2
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud	LAMB3
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse	LAMB4
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu	LAMBE
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto	LAMB1C
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto	LAMB2C
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto	LAMB3C
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto	LAMB4C
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30	UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31	UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32	UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30	UTM30W72
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31	UTM31W72
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32	UTM32W72
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30	UTM30W84
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31	UTM31W84
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32	UTM32W84
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix	MART38UTM20
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani	COMBANI
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21
26	Lambert 93	Lambert 93	LAMB93

Liste des projections géographiques :

27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich	NTFG
28	NTFP	NTF Géographique - Paris	NTFP
29	ED50G	ED 50 géographique	WGS72G
30	WGS72G	WGS 72 géographique	WGS84G
31	WGS84G	WGS 84 géographique	ED50G
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique	REUN47GEO
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique	GUAD48GEO
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique	CSG67GEO
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique	MAY050GEO
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique	STPM50GEO

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Libellé de l'élément NST

Nom de l'Objet/Lien : *NOMENCLATURE NST*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *Direction des Transports Maritimes des Ports et du Littoral du Ministère de l'Équipement*

Définition :

Le libellé de l'élément NST est l'appellation explicite des marchandises qui peuvent transiter dans un port selon la nomenclature NST.

Cette liste d'éléments NST des marchandises est administrée par la Direction des Transports Maritimes des Ports et du Littoral du Ministère de l'Équipement

Libellé de l'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Appellation affectée à l'installation portuaire pour l'identifier de façon plus explicite que le code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *60*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Le libellé de l'ouvrage de rejet dans le milieu est un nom qui est associé à chaque ouvrage et qui rappelle, suivant l'ouvrage qui lui est en amont, la raison sociale de l'établissement industriel, le nom de l'ouvrage de dépollution ou l'agglomération (au sens de la Directive de l'UE)...

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Libellé de la mer

Nom de l'Objet/Lien : *MER*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *IFREMER*

Définition :

Le libellé de la mer est l'appellation explicite des mers et océans qui ont été déterminé par le Bureau Hydrographique International (OHI).

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Code	Mnémorique	Libellé
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord
1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea
1.7	Manche	La Manche ou English Channel
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay
3.1	Mer Méditerranée	Mer Méditerranée

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

Libellé de la zone d'activité portuaire d'activité

Nom de l'Objet/Lien : ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 80
Responsable : Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port

Définition :

Appellation affectée à la zone portuaire d'activité pour l'identifier de façon plus explicite que le code.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Libellé du mode de manutention des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 250
Responsable : SANDRE

Définition :

Le libellé du mode de manutention des marchandises est l'appellation explicite affectée à chaque mode de manutention.

Code	Mnémorique	Libellé
0	Liquide en vrac	Installation spécialisée liquide en vrac
10	Solides en vrac	Installation spécialisée solides en vrac
20	Conteneurs 6m ou +	Installation spécialisée conteneurs 6m ou +
30	Roulage	Manutention horizontale par roulage
40	Engins terrestres	Manutention verticale par engins terrestres
50	Engins flottants	Manutention verticale par engins flottants
60	Moyens du bord	Manutention verticale par les moyens du bord
99	Autres	Autres non définis ailleurs

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Libellé du port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Le nom du port permet d'identifier le port de façon plus explicite que son code. En général, le nom du port contient des indications administrative (port autonome...), fonctionnelle (plaisance, commerce, ...) ou géographiques comme la commune ou le lieu-dit où se situe le port.

Exemple :

- Port des Minimes,
- Port de commerce de Rochefort,
- Port de Hyères...

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Libellé du type d'activité portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'ACTIVITE PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *250*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le libellé du type d'activité portuaire est l'appellation explicite affectée à chaque activité qui peut être présente dans un port.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Commerce	Commerce
2	Pêche	Pêche
3	Plaisance	Plaisance
4	Militaire	Militaire

Cette liste de type d'activité portuaire est administrée par le SANDRE.

Libellé du type d'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *250*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le libellé du type d'installation portuaire est l'appellation explicite affectée à chaque type d'équipements terrestres ou maritimes qui peut être utilisé en tant qu'installation dans un port.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Bassin	Bassin
2	Entrepôt	Entrepôt
3	Poste à quai	Poste à quai

Cette liste de type d'installation portuaire est administrée par le SANDRE.

Libellé du type de transport des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *250*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le libellé du type de transport des marchandises est l'appellation explicite affectée à chaque type de transport pour amener ou évacuer les marchandises stockées dans un lieu d'entreposage.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Route	Route
2	Fer	Fer
3	Bateau de navigation	Bateau de navigation intérieure
4	Conduite	Conduite (canalisation pipe-line etc)
5	Navire de mer	Navire de mer (transbordement direct)
9	Autres modes	Autres modes non définis ailleurs

Cette liste de type de transport des marchandises est administrée par le SANDRE.

Lieu-dit où réside l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version

de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Longueur du quai

Nom de l'Objet/Lien : *POSTE A QUAI*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le mètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*

Définition :

Distance en mètre, exprimée avec la précision maximale du mètre, qui sépare les deux extrémités du poste à quai.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Marnage maximum dans le port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

Différence maximale entre le niveau des plus hautes eaux en vives eaux et le niveau des basses eaux en vives eaux dans le port au niveau d'un bassin ouvert. Le marnage est indiqué en mètres.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Mnémonique de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011. Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Mnémonique du mode de manutention des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : *MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Description du mode de manutention des marchandises entreposées à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante, administrée par le SANDRE :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Liquide en vrac	Installation spécialisée liquide en vrac
10	Solides en vrac	Installation spécialisée solides en vrac
20	Conteneurs 6m ou +	Installation spécialisée conteneurs 6m ou +
30	Roulage	Manutention horizontale par roulage
40	Engins terrestres	Manutention verticale par engins terrestres
50	Engins flottants	Manutention verticale par engins flottants
60	Moyens du bord	Manutention verticale par les moyens du bord
99	Autres	Autres non définis ailleurs

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Mnémonique du type d'activité portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'ACTIVITE PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique du type d'activité portuaire est un libellé associé à chaque activité qui peut être présente dans un port. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition,...).

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Commerce	Commerce
2	Pêche	Pêche
3	Plaisance	Plaisance
4	Militaire	Militaire

Cette liste de type d'activité portuaire est administrée par le SANDRE.

Mnémonique du type d'installation portuaire

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique du type d'installation portuaire est un libellé associé à chaque type d'équipements terrestres ou maritimes qui peut être utilisé en tant qu'installation dans un port. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition,...).

Code	Mnémonique	Libellé
1	Bassin	Bassin
2	Entrepôt	Entrepôt
3	Poste à quai	Poste à quai

Cette liste de type d'installation portuaire est administrée par le SANDRE.

Mnémonique du type de transport des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : *TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique du type de transport des marchandises est un libellé associé à chaque type de transport pour amener ou évacuer les marchandises stockées dans un lieu d'entreposage. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition,...).

Code	Mnémonique	Libellé
1	Route	Route
2	Fer	Fer
3	Bateau de navigation	Bateau de navigation intérieure
4	Conduite	Conduite (canalisation pipe-line etc)
5	Navire de mer	Navire de mer (transbordement direct)
9	Autres modes	Autres modes non définis ailleurs

Cette liste de type de transport des marchandises est administrée par le SANDRE.

Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel.

Code	Mnémorique	Libellé
0	Précision inconnue	Précision inconnue
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Mode de conditionnement des marchandises

Nom de l'Objet/Lien : *LIEU D'ENTREPOSAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Description du mode de conditionnement des marchandises entreposées sur le lieu de stockage à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante :

Code	Mnémorique	Libellé
0	Liquides vrac	Liquides en vrac
10	Solides vrac	Solides en vrac
20	Colis +15t	Colis de plus de 15 tonnes
30	Colis -15t	Colis non conditionnés de 15t et moins
40	Conteneurs de 6 m+	Marchandises en conteneurs de 6 m ou plus
50	Camions ou véhicules	Marchandises sur camions ou autres véhicules
60	Barges	Marchandises en barges
70	Autres unités de charge	Marchandises en autres unités de charge
80	Conditionnées autres	Marchandises conditionnées autres
99	Autres	Autres non définis ailleurs

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Mode de stockage

Nom de l'Objet/Lien : *LIEU D'ENTREPOSAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Description de la voie utilisée pour acheminer les marchandises à l'entrepôt à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Terre-plein	Terre-plein
2	Hangar	Hangar
3	Silo	Silo
4	Citerne	Citerne
5	Fosse	Fosse

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Nom de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Nom de la Commune

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *INSEE*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

Le nom associé à chaque commune est celui attribué par l'INSEE.

L'article éventuel de la commune n'apparaît pas dans le nom en clair, il est précisé dans une variable annexe.

Nom principal de l'entité hydrographique

Nom de l'Objet/Lien : ENTITE HYDROGRAPHIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 40
Responsable : Agences de l'Eau
Majuscule/minuscule : Majuscule

Définition :

Chaque entité hydrographique possède au moins un nom, qualifié de principal et unique pour toute l'entité hydrographique. Il est possible qu'elle en possède plusieurs dont un seul sera considéré comme principal. Les autres toponymes seront qualifiés d'alias et affectés directement aux tronçons des entités hydrographiques. Dans le cas général, le toponyme principal correspond au nom le plus fréquemment usité ou le nom attribué à l'entité dans sa partie la plus aval.

Les toponymes sont sur 40 caractères. Les 37 premiers, en majuscules, cadrés à gauche, correspondent au "discriminant", sans article. Pour le choix du discriminant, c'est l'usage dans la présentation en liste alphabétique qui doit servir de guide. Les derniers caractères, en majuscule, cadrés à droite, sont facultatifs et correspondent à l'article (LE, LA, LES, L'...).

Exemple :

RHONE	LE
PETIT MORIN	LE
OSSAU ou GAVE D'OSSAU	(GAVE D')
BOURGOGNE (CANAL DE) ou CANAL DE BOURGOGNE	LE LE

L'affectation des toponymes aux entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Numéro de l'entité hydrographique

Nom de l'Objet/Lien : ENTITE HYDROGRAPHIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 3
Responsable : Circulaire n°91-50 du 12 février 1991.

Définition :

Le numéro de l'entité hydrographique est un numéro qui permet l'identification de celle-ci au sein d'une aire géographique donnée au sens de la codification hydrographique. Ce numéro est compris dans une plage déterminée par l'aire considérée (voir ci-dessous) et unique sur tout le tracé de l'entité.

Le numéro de l'entité hydrographique n'est pas un identifiant de celle-ci car un même numéro peut être attribué à plusieurs entités hydrographiques qui ne sont pas comprises dans la même aire. Cependant, dans le contexte de la codification hydrographique, c'est cette donnée qui sera associée au code milieu et au code de la zone hydrographique pour identifier les tronçons hydrographiques.

Le numéro de l'entité hydrographique passe, dans la nouvelle codification de 1991, de deux à trois caractères. Afin de préserver l'existant, il est conseillé d'utiliser le caractère "0" comme caractère supplémentaire et de la placer devant le numéro existant.

Le numéro de l'entité hydrographique appartient à certaines plages de valeurs en fonction du nombre de zones, de sous-secteurs, de secteurs et de régions traversées.

Pour les bras et les cours d'eau, de nouvelles plages réservées dans chaque bassin ont été définies :

RHIN MEUSE :

Plage	Catégories de cours d'eau
000 à 009	cours d'eau traversant plusieurs secteurs
010 à 019	cours d'eau traversant plusieurs sous-secteurs
020 à 029	cours d'eau traversant plusieurs zones
030 à 999	cours d'eau entièrement compris dans une zone

ARTOIS-PICARDIE :

Compte tenu des ouvrages de voies navigables qui ont profondément modifié les écoulements superficiels dans ce bassin, la codification a été spécifiquement adaptée à ces problèmes. La définition des zones est particulière. Le plus souvent une zone correspond au bassin versant d'un bief d'une voie navigable. Lorsque certains biefs sont trop importants ou comportent des jonctions ou des divergences de voies navigables, ils sont divisés en plusieurs tronçons.

Plage	Catégories de cours d'eau ou de canaux
000 à 050	cours d'eau et canaux tronçonnés
051 à 999	cours d'eau et canaux entièrement compris dans une zone

SEINE-NORMANDIE :

Plage	Catégories de cours d'eau
000 à 019	cours d'eau situés sur plusieurs régions/secteurs
020 à 039	cours d'eau traversant plusieurs secteurs
040 à 059	cours d'eau traversant plusieurs sous-secteurs
060 à 999	cours d'eau entièrement compris dans une zone

Le numéro 001 est réservé à la Seine.

LOIRE-BRETAGNE :

Plage	Catégories de cours d'eau
000 à 014	cours d'eau situés sur plusieurs secteurs
015 à 029	cours d'eau traversant plusieurs sous-secteurs
030 à 039	cours d'eau traversant plusieurs zones
040 à 999	cours d'eau entièrement compris dans une zone

Le numéro 000 est réservé à la Loire.

ADOUR-GARONNE :

Plage	Catégories de cours d'eau
000 à 024	cours d'eau situés sur plusieurs secteurs
025 à 039	cours d'eau traversant plusieurs sous-secteurs
040 à 049	cours d'eau traversant plusieurs zones
050 à 999	cours d'eau entièrement compris dans une zone

RHONE-MEDITERRANEE-CORSE :

Plage	Catégories de cours d'eau
000 à 019	cours d'eau situés sur plusieurs secteurs
020 à 039	cours d'eau traversant plusieurs sous-secteurs
040 à 049	cours d'eau traversant plusieurs zones
050 à 999	cours d'eau entièrement compris dans une zone

L'affectation des numéros aux entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Numéro de la Commune

Nom de l'Objet/Lien : COMMUNE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 5
Responsable : INSEE
Longueur impérative : Oui
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le numéro de la commune est le numéro INSEE de la commune basé sur 5 caractères. Pour les communes de métropoles, les deux premiers caractères correspondent au numéro du département auquel la commune appartient.

Origine du code de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : INTERVENANT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 1
Responsable : Utilisateur de la liste des intervenants
Valeur(s) : Code(s) SANDRE
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémorique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET
2	Codification SANDRE	Codification SANDRE

Codification SANDRE :

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui prend une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

Codification SIRET :

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué.

Précision des autres coordonnées du port

Nom de l'Objet/Lien : *AUTRES COORDONNEES DU PORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

La précision des coordonnées précise à l'aide de l'une des valeurs de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau d'exactitude des autres coordonnées du port.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Précision inconnue	Précision inconnue
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)

Coordonnées estimées (précision du kilomètre) :

Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles ont une précision de l'ordre du kilomètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées assimilées aux coordonnées du centroïde de la commune où se situe l'objet.

Coordonnées établies (précision du décamètre) :

Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles ont une précision de l'ordre du décamètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées établies à l'aide d'une carte d'une échelle supérieure ou égale au 50.000.

Coordonnées mesurées (précision du mètre) :

Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles ont une précision de l'ordre du mètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées mesurées à l'aide d'un GPS.

Coordonnées relevées (précision du centimètre) :

Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles ont une précision de l'ordre du centimètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées relevées par un géomètre.

Précision inconnue :

La précision est inconnue quand aucune information n'est disponible sur le niveau d'exactitude des coordonnées.

Les informations sur le port sont sous la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Précision des coordonnées du port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La précision des coordonnées précise à l'aide de l'une des valeurs de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau d'exactitude des coordonnées du port.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Précision inconnue	Précision inconnue
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décimètre)
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)

Coordonnées estimées (précision du kilomètre) :

Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles ont une précision de l'ordre du kilomètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées assimilées aux coordonnées du centroïde de la commune où se situe l'objet.

Coordonnées établies (précision du décimètre) :

Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles ont une précision de l'ordre du décimètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées établies à l'aide d'une carte d'une échelle supérieure ou égale au 50.000.

Coordonnées mesurées (précision du mètre) :

Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles ont une précision de l'ordre du mètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées mesurées à l'aide d'un GPS.

Coordonnées relevées (précision du centimètre) :

Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles ont une précision de l'ordre du centimètre.

Il s'agit par exemple de coordonnées relevées par un géomètre.

Précision inconnue :

La précision est inconnue quand aucune information n'est disponible sur le niveau d'exactitude des coordonnées.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Profondeur au pied du quai

Nom de l'Objet/Lien : *POSTE A QUAI*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

Profondeur moyenne exprimée en mètre avec la précision, maximale du centimètre, rencontrée sur toute la longueur du poste à quai.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Profondeur moyenne du bassin

Nom de l'Objet/Lien : BASSIN

Caractéristiques :

Format : Numérique
 Responsable : Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port
 Précision absolue : Le centimètre
 Type de précision absolue : Maximale
 Unité de mesure : Le mètre

Définition :

Profondeur moyenne exprimée en mètre avec la précision maximale du centimètre, rencontrée sur tout le bassin.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

Caractéristiques :

Format : Caractère
 Longueur : 2
 Responsable : Agences de l'eau
 Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de rejet dans le milieu. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e. Par convention, toutes les coordonnées des ouvrages de rejets dans le milieu seront en Lambert II étendu (code 5), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

Liste des projections cartographiques

Code	Mnémonique	Libellé	Equivalence EDIGEO
0	Projection inconnue	Projection inconnue	-
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord	LAMB1
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre	LAMB2
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud	LAMB3
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse	LAMB4
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu	LAMBE
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto	LAMB1C
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto	LAMB2C
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto	LAMB3C
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto	LAMB4C
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30	UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31	UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32	UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30	UTM30W72
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31	UTM31W72
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32	UTM32W72
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30	UTM30W84
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31	UTM31W84

18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32	UTM32W84
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix	MART38UTM20
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani	COMBANI
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21
26	Lambert 93	Lambert 93	LAMB93

Liste des projections géographiques :

27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich	NTFG
28	NTFP	NTF Géographique - Paris	NTFP
29	ED50G	ED 50 géographique	WGS72G
30	WGS72G	WGS 72 géographique	WGS84G
31	WGS84G	WGS 84 géographique	ED50G
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique	REUN47GEO
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique	GUAD48GEO
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique	CSG67GEO
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique	MAY050GEO
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique	STPM50GEO

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Rue de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *35*
 Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Schéma du port

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*
 Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*

Définition :

Le schéma de localisation est un plan simplifié du port qui doit permettre à l'opérateur d'y identifier et d'y repérer des sites déterminés (station de mesure, ...).

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

Caractéristiques :

Format : Numérique
Responsable : Agences de l'eau
Précision absolue : Le millimètre
Type de précision absolue : Maximale
Unité de mesure : Le millimètre

Définition :

La section de l'ouvrage de rejet est le diamètre intérieur exprimé en millimètre de la canalisation qui amène l'effluent dans le milieu.

Cet attribut n'est pas renseigné lorsque le rejet représente un rejet diffus, un rejet d'épandage ou un ensemble de rejets physique.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Situation de la commune

Nom de l'Objet/Lien : COMMUNE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 1
Responsable : INSEE

Définition :

Suivant la classification de l'INSEE, une commune est déclarée :

- rurale (codée 1),
- urbaine (codée 2).

Situation du port vis à vis de la mer

Nom de l'Objet/Lien : PORT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 1
Responsable : Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port
Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

Localisation du port et plus particulièrement de son ou ces accès par rapport à l'aspect géographique et maritime du littoral proche.

Ce littoral est défini selon la nomenclature suivante administrée par le SANDRE :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Situation inconnue	Situation inconnue
1	Mer ouverte	Mer ouverte
2	Mer fermée	Mer fermée
3	Estuaire	Estuaire
4	Autre	Autre

Autre :

Autres cas non déterminés ailleurs.

Estuaire :

Littoral situé à l'embouchure d'un fleuve.

Mer fermée :

Littoral en communication restreinte ne permettant que des échanges limités avec la haute mer,

Mer ouverte :

Littoral en communication directe permettant des échanges libres avec la haute mer.

Situation inconnue :

Aucune information n'est disponible sur la situation du port. A ne pas confondre avec l'absence de renseignement de cet attribut.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Statut de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE. Il prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme d'enregistrement d'un intervenant dans la liste nationale

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouvel intervenant.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de l'intervenant, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de l'intervenant.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne l'intervenant existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel intervenant, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Dans le cas de l'utilisation du code SIRET, le statut de l'intervenant est toujours 'validé'.

Superficie du bassin

Nom de l'Objet/Lien : *BASSIN*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *L'hectare*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *L'hectare*

Définition :

Aire du bassin exprimée en hectare (hectomètre carré).

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Superficie du lieu d'entreposage

Nom de l'Objet/Lien : *LIEU D'ENTREPOSAGE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le mètre carré*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre carré*

Définition :

Surface utile exprimée en mètres carrés du lieu de stockage. Les dépendances associées aux moyens d'accès (stationnements, ...), aux bâtiments administratifs... ne sont pas pris en compte.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Surface de la zone portuaire d'activité

Nom de l'Objet/Lien : *ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Précision absolue : *Le mètre carré*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *L'hectare*

Définition :

Surface totale réservée à la zone d'activité en hectares.

La surface de la zone d'activité correspond à la somme des surfaces des installations classées incluses dans la zone.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des producteurs de données qui utilisent le port.

Type de bassin

Nom de l'Objet/Lien : *BASSIN*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Présence de l'eau dans le bassin portuaire.

La nomenclature administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Bassin en eau	Bassin en eau
2	Echouage	Echouage

Bassin en eau :

Bassin où il y a toujours une hauteur d'eau suffisante pour permettre la flottaison et la circulation des bateaux, notamment pour les ports soumis à l'influence de la marée.

Echouage :

Bassin soumis à l'influence de la marée où l'eau se retire à marée basse obligeant les navires à toucher le fond du port et s'immobiliser.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Type principal des bassins

Nom de l'Objet/Lien : *PORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur(s) de données qui utilise(nt) le port*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Ce champ indique la présence de l'eau dans les bassins du port. On considère que le port est en échouage lorsque la majorité des bassins de l'activité ayant la plus grande surface du port est en échouage. Dans le cas contraire, le port est considéré être en eau.

Cette information peut prendre l'un des codes suivants administré par le SANDRE :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Port en eau	Port en eau
2	Echouage	Echouage

Port en eau :

Port où il y a toujours une hauteur d'eau suffisante pour permettre la flottaison et la circulation des bateaux, notamment pour les ports soumis à l'influence de la marée.

Echouage :

Port soumis à l'influence de la marée où l'eau se retire à marée basse obligeant les navires à toucher le fond du port et s'immobiliser.

Le renseignement de cet attribut relève de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le port.

Ville de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Majuscule/minuscule :	<i>Majuscule</i>

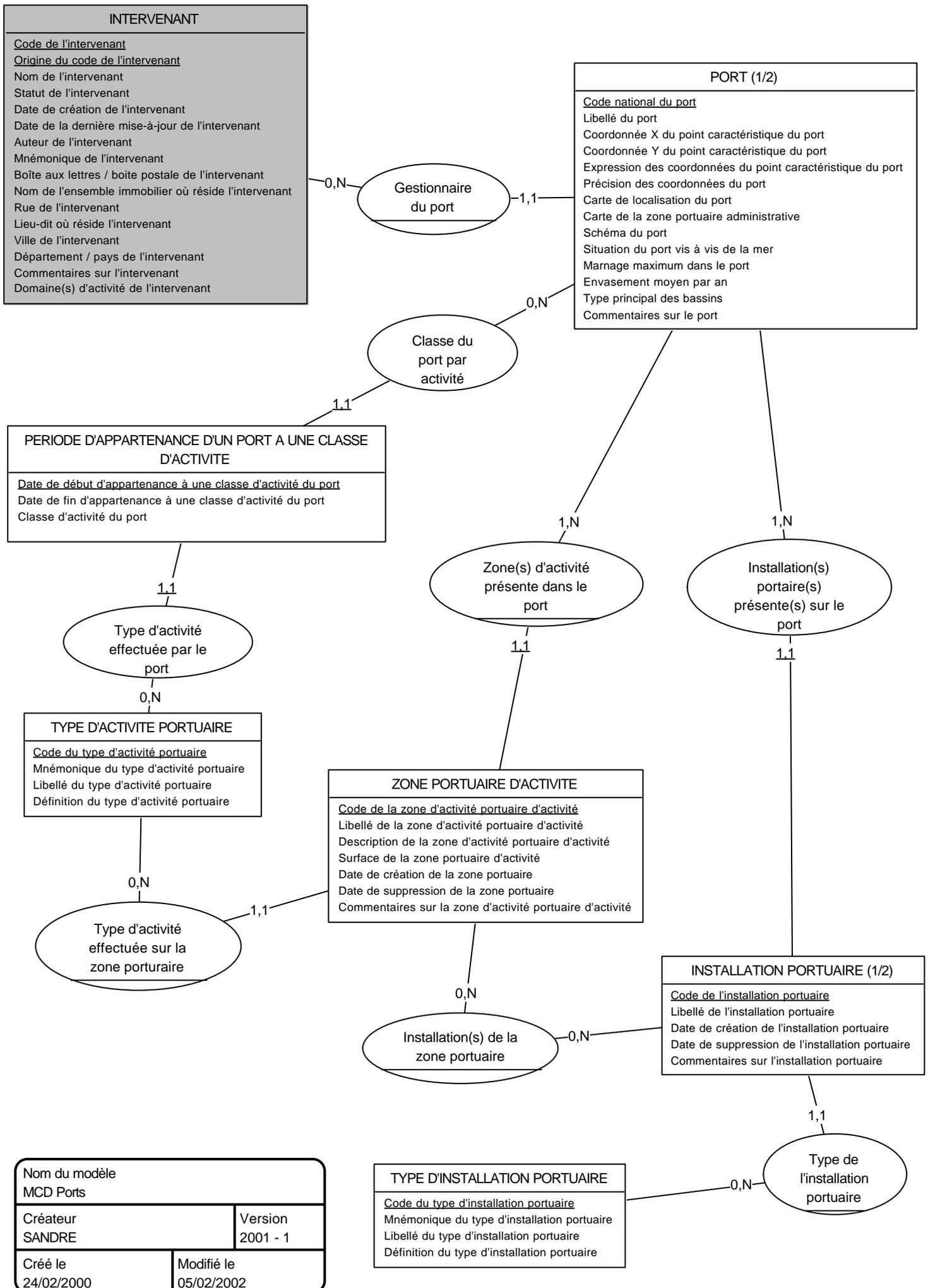
Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

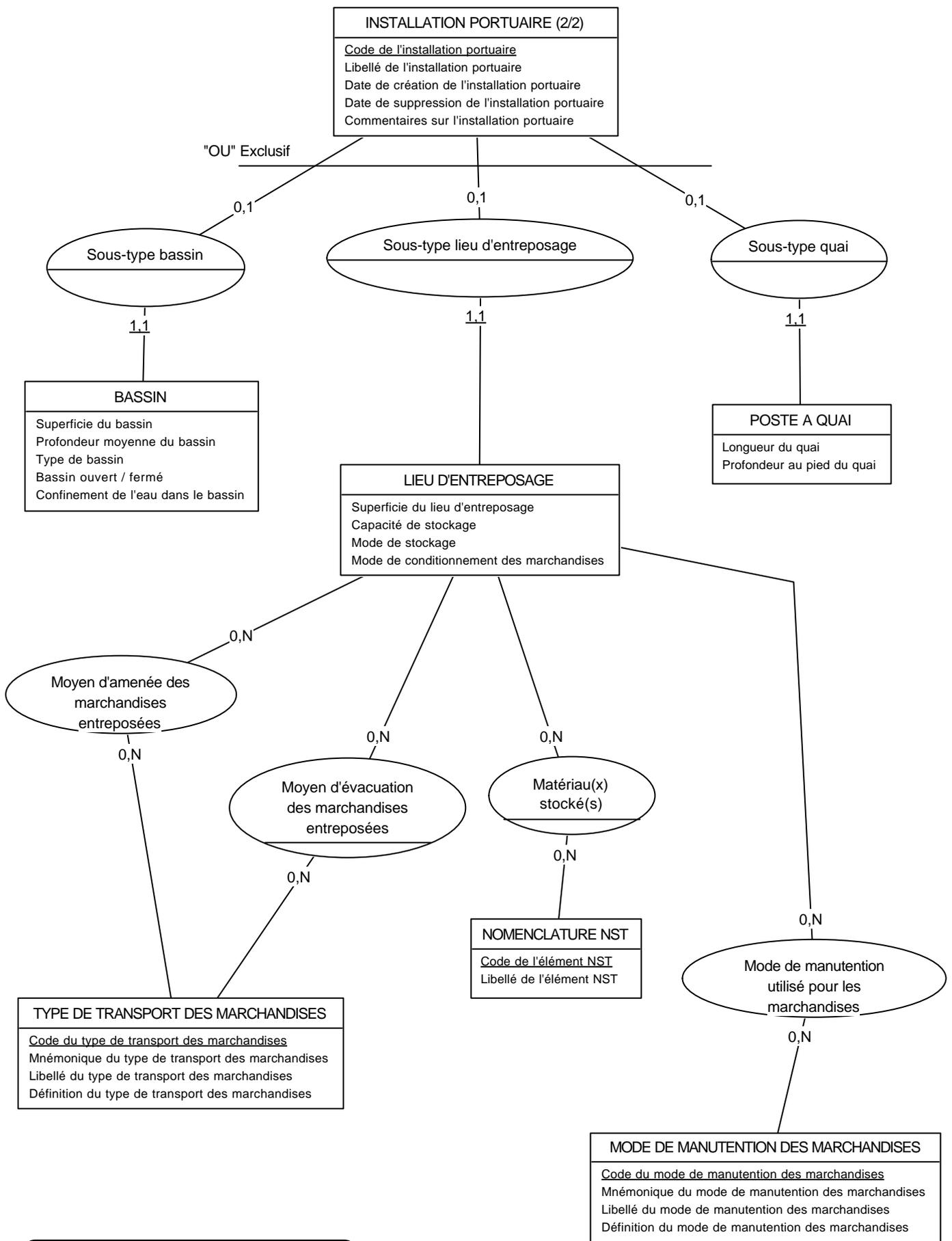
Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES

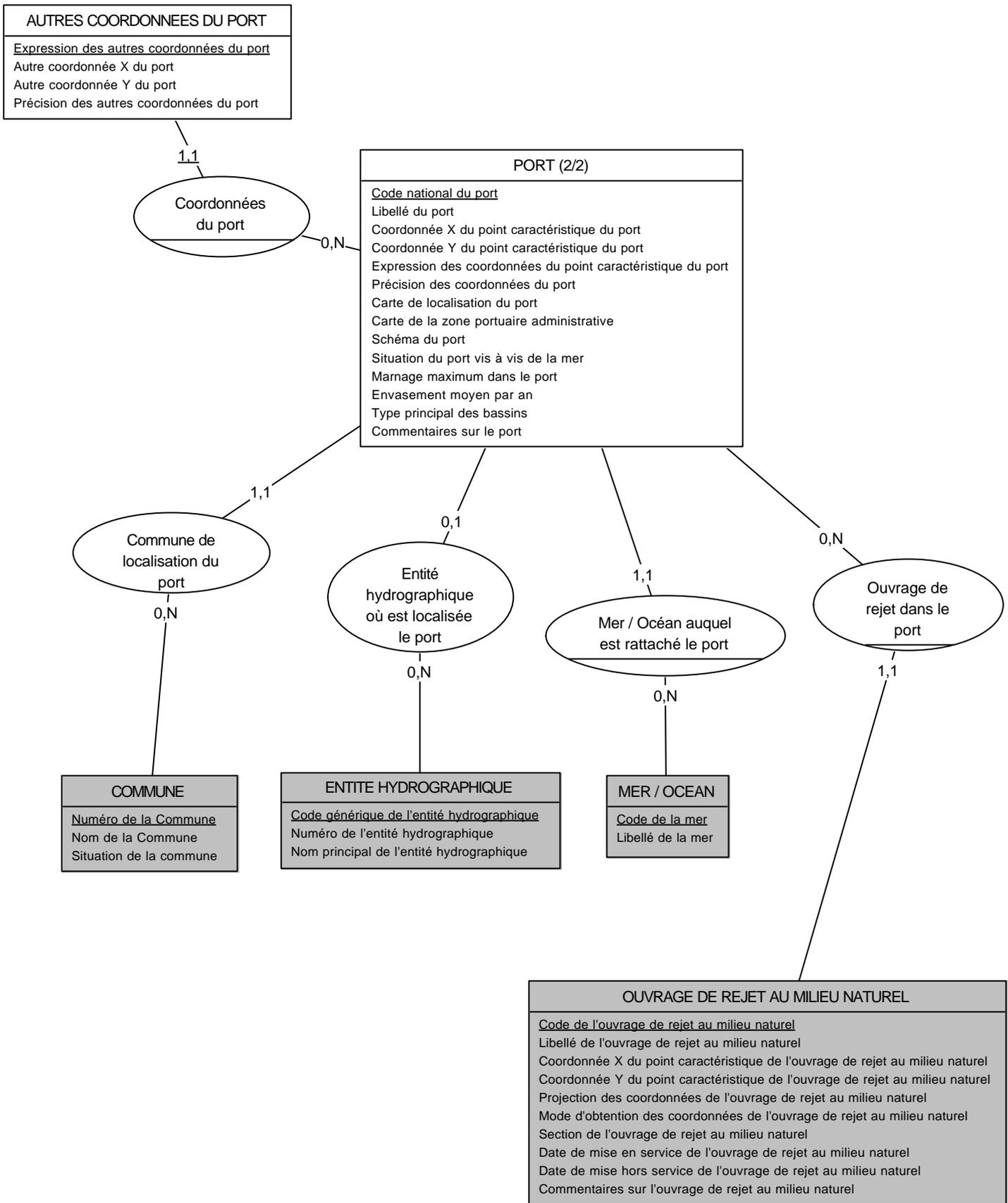


Description du port (1/2)



Nom du modèle MCD Ports	
Créateur SANDRE	Version 2001 - 1
Créé le 24/02/2000	Modifié le 05/02/2002

Description du port (2/2)



Nom du modèle MCD Ports	
Créateur SANDRE	Version 2001 - 1
Créé le 24/02/2000	Modifié le 05/02/2002

Description du milieu

Table des matières

AVANT PROPOS.....	3
A. LE RÉSEAU NATIONAL DES DONNÉES SUR L'EAU.....	3
B. LE SANDRE.....	3
INTRODUCTION.....	5
CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES.....	6
A. FORMATS DES ATTRIBUTS	6
B. CARACTÉRISTIQUES DES ATTRIBUTS	6
C. PROCÉDURE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU CODE DANS LES LISTES NATIONALES	11
D. FORMALISME DES SCHÉMAS DE DONNÉES	11
DICTIONNAIRE DES OBJETS.....	13
AUTRES COORDONNEES DU PORT	13
BASSIN.....	13
COMMUNE	13
ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	14
INSTALLATION PORTUAIRE.....	15
INTERVENANT	15
LIEU D'ENTREPOSAGE	16
MER / OCEAN	16
MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES	17
NOMENCLATURE NST	17
OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	21
PERIODE D'APPARTENANCE D'UN PORT A UNE CLASSE D'ACTIVITE	22
PORT.....	22
POSTE A QUAI.....	23
TYPE D'ACTIVITE PORTUAIRE.....	23
TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE	24
TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES.....	24
ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITE	25
DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	26
AUTEUR DE L'INTERVENANT	26
AUTRE COORDONNÉE X DU PORT.....	26
AUTRE COORDONNÉE Y DU PORT.....	26
BASSIN OUVERT / FERMÉ.....	27
BOÎTE AUX LETTRES / BOITE POSTALE DE L'INTERVENANT	28
CAPACITÉ DE STOCKAGE	28
CARTE DE LA ZONE PORTUAIRE ADMINISTRATIVE	28
CARTE DE LOCALISATION DU PORT	28
CLASSE D'ACTIVITÉ DU PORT.....	29
CODE DE L'ÉLÉMENT NST	29
CODE DE L'INSTALLATION PORTUAIRE	33
CODE DE L'INTERVENANT.....	33
CODE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	34
CODE DE LA MER.....	34
CODE DE LA ZONE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE D'ACTIVITÉ.....	35
CODE DU MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES	35
CODE DU TYPE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE	35
CODE DU TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE.....	36
CODE DU TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES	37
CODE GÉNÉRIQUE DE L'ENTITÉ HYDROGRAPHIQUE.....	37

CODE NATIONAL DU PORT	37
COMMENTAIRES SUR L'INSTALLATION PORTUAIRE.....	38
COMMENTAIRES SUR L'INTERVENANT	38
COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	38
COMMENTAIRES SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE D'ACTIVITÉ	38
COMMENTAIRES SUR LE PORT	39
CONFINEMENT DE L'EAU DANS LE BASSIN	39
COORDONNÉE X DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	40
COORDONNÉE Y DU POINT CARACTÉRISTIQUE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	40
COORDONNÉE X DU POINT CARACTÉRISTIQUE DU PORT.....	41
COORDONNÉE Y DU POINT CARACTÉRISTIQUE DU PORT.....	41
DATE DE CRÉATION DE L'INSTALLATION PORTUAIRE.....	42
DATE DE CRÉATION DE L'INTERVENANT	42
DATE DE CRÉATION DE LA ZONE PORTUAIRE.....	42
DATE DE DÉBUT D'APPARTENANCE À UNE CLASSE D'ACTIVITÉ DU PORT.....	43
DATE DE FIN D'APPARTENANCE À UNE CLASSE D'ACTIVITÉ DU PORT	43
DATE DE LA DERNIÈRE MISE-À-JOUR DE L'INTERVENANT	43
DATE DE MISE EN SERVICE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	44
DATE DE MISE HORS SERVICE DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	44
DATE DE SUPPRESSION DE L'INSTALLATION PORTUAIRE	44
DATE DE SUPPRESSION DE LA ZONE PORTUAIRE	45
DÉFINITION DU MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES	45
DÉFINITION DU TYPE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE	45
DÉFINITION DU TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE.....	46
DÉFINITION DU TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES	47
DÉPARTEMENT / PAYS DE L'INTERVENANT	47
DESCRIPTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE D'ACTIVITÉ.....	47
DOMAINE(S) D'ACTIVITÉ DE L'INTERVENANT	48
ENVASEMENT MOYEN PAR AN	48
EXPRESSION DES AUTRES COORDONNÉES DU PORT	48
EXPRESSION DES COORDONNÉES DU POINT CARACTÉRISTIQUE DU PORT	49
LIBELLÉ DE L'ÉLÉMENT NST	51
LIBELLÉ DE L'INSTALLATION PORTUAIRE	51
LIBELLÉ DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	51
LIBELLÉ DE LA MER.....	51
LIBELLÉ DE LA ZONE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE D'ACTIVITÉ.....	52
LIBELLÉ DU MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES	52
LIBELLÉ DU PORT	53
LIBELLÉ DU TYPE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE	53
LIBELLÉ DU TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE.....	54
LIBELLÉ DU TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES	54
LIEU-DIT OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT	54
LONGUEUR DU QUAI.....	55
MARNAGE MAXIMUM DANS LE PORT.....	55
MNÉMONIQUE DE L'INTERVENANT	55
MNÉMONIQUE DU MODE DE MANUTENTION DES MARCHANDISES.....	56
MNÉMONIQUE DU TYPE D'ACTIVITÉ PORTUAIRE.....	56
MNÉMONIQUE DU TYPE D'INSTALLATION PORTUAIRE	56
MNÉMONIQUE DU TYPE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES	57
MODE D'OBTENTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL.....	57
MODE DE CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES	58
MODE DE STOCKAGE	58
NOM DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER OÙ RÉSIDE L'INTERVENANT	59
NOM DE L'INTERVENANT	59
NOM DE LA COMMUNE.....	59
NOM PRINCIPAL DE L'ENTITÉ HYDROGRAPHIQUE.....	60
NUMÉRO DE L'ENTITÉ HYDROGRAPHIQUE	60
NUMÉRO DE LA COMMUNE	62
ORIGINE DU CODE DE L'INTERVENANT	62
PRÉCISION DES AUTRES COORDONNÉES DU PORT	63

PRÉCISION DES COORDONNÉES DU PORT	64
PROFONDEUR AU PIED DU QUAI.....	64
PROFONDEUR MOYENNE DU BASSIN	65
PROJECTION DES COORDONNÉES DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	65
RUE DE L'INTERVENANT	66
SCHÉMA DU PORT	66
SECTION DE L'OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	67
SITUATION DE LA COMMUNE.....	67
SITUATION DU PORT VIS À VIS DE LA MER	67
STATUT DE L'INTERVENANT	68
SUPERFICIE DU BASSIN	68
SUPERFICIE DU LIEU D'ENTREPOSAGE.....	69
SURFACE DE LA ZONE PORTUAIRE D'ACTIVITÉ.....	69
TYPE DE BASSIN	69
TYPE PRINCIPAL DES BASSINS	70
VILLE DE L'INTERVENANT	71
SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES	72
TABLE DES MATIÈRES	76